

PCDR 2012-2017



PROJETS

Lot 2

- accrobranche
- logements intergénérationnels
- logements tremplins
- maison de village à Awenne
- bistrot du terroir
- panneaux d'information
- maisons de village
- ZACC Saint-Hubert
- PCA Centre
- Schéma de structure communal

PCDR 2012-2017



PROJETS

Lot 2

- accrobranche

Saint-Hubert

Aménagement d'un site accrobranche

Description du projet :

Le projet consiste à créer, dans un milieu forestier (hêtraie située à l'arrière du parc à gibier), des parcours ludiques de découverte de la forêt basés sur différentes épreuves physiques et de dépassements de soi.

Basé sur un concept développé en France et en Allemagne, une circulation aérienne sécurisée est tissée entre les arbres ou autres éléments verticaux pour développer les réflexes de grimpe et d'équilibre.

Différentes structures sont étudiées suivant les classes d'âges et les systèmes d'accompagnement sont adaptés suivant les hauteurs de chute, les protections collectives existantes ou les risques individuels.

Le but est d'apprendre aux utilisateurs des gestes de déplacement réfléchis pour éviter la chute et de vaincre leur stress en terme de vertige.

Les matériaux utilisés sont disposés autour des troncs d'arbres par des liens protégés évitant de blesser le tronc et permettant à l'arbre de croître de façon normale.

Pour le bon fonctionnement d'un tel projet, une équipe de moniteurs doit encadrer les utilisateurs pour les guider dans leur déplacement mais surtout, pour sécuriser les différents passages qui peuvent être accidentogènes.

Une aire d'accueil équipée de réserves pour le matériel individuel et une aire de parkings complétera l'aménagement.

Origine de la demande :

- Consultation de la population.
- CLDR.

Justification du projet :

Située à côté du parc à gibier, cette infrastructure complètera l'offre existante en terme de loisirs en forêt en incitant les nombreux visiteurs à passer quelques heures supplémentaires sur le site.

Cette infrastructure intégrée au massif forestier pourra être le point de départ d'une promenade balisée en forêt où pédagogie et exposition d'œuvres d'art se mêleront.

Contribution au développement durable :

Complémentaire au parc à gibiers, le projet va permettre de développer un pôle touristique basé sur les ressources locales, à savoir la forêt et ainsi créer des emplois locaux et durables.

Indicateur de résultat :

Indicateur	Source	Cible
Fréquentation du parcours accrobranche	Gestionnaire du site	10.000 visiteurs annuellement

Localisation :

Saint-Hubert – Rue Saint-Michel.

Statut au plan de secteur :

Zone forestière.

Statut de propriété :

Propriété communale.

Tâches à réaliser :

- Construction de différents parcours en matériaux.
- Elargissement du parking.
- Création d'un local d'accueil.

Objectifs visés :

Objectifs principaux

- Objectif 2 : Créer des conditions favorables à l'esprit d'entreprise pour développer et redéployer l'emploi et de l'activité touristique.

Objectifs connexes

- Objectif 5 : Valoriser les ressources environnementales et patrimoniales pour amplifier le statut de Saint-Hubert de capitale européenne de la chasse, de la forêt et de la nature.

Création d'emploi(s) envisagée :

Au minimum, 2 emplois directs pour la gestion et la sécurisation de l'infrastructure.

Estimation globale du coût :

A déterminer.

- Financement DR.
- Possibilité de financement alternatif via le CGT ou Infraspport.

Programme de réalisation :

Une seule phase.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

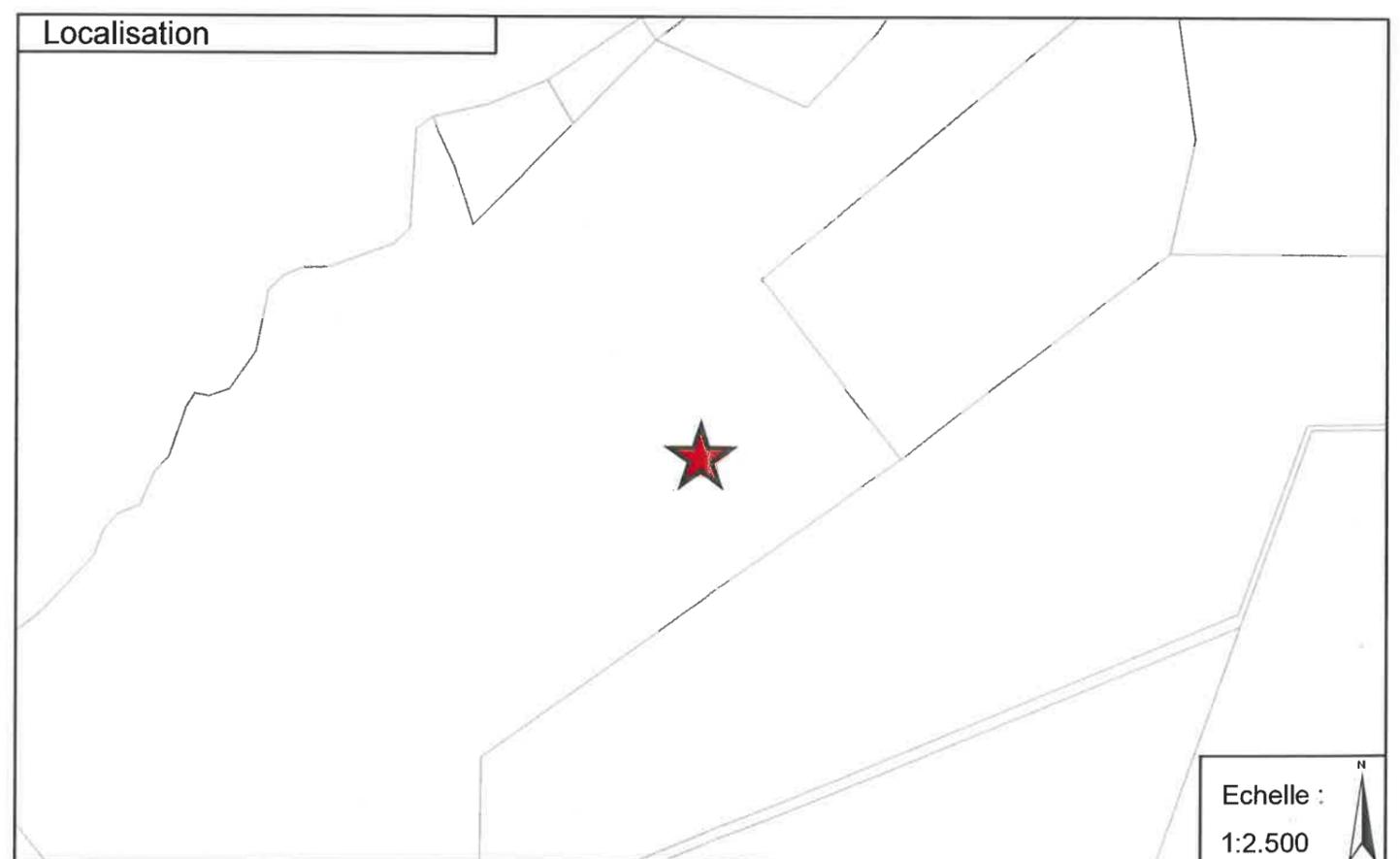
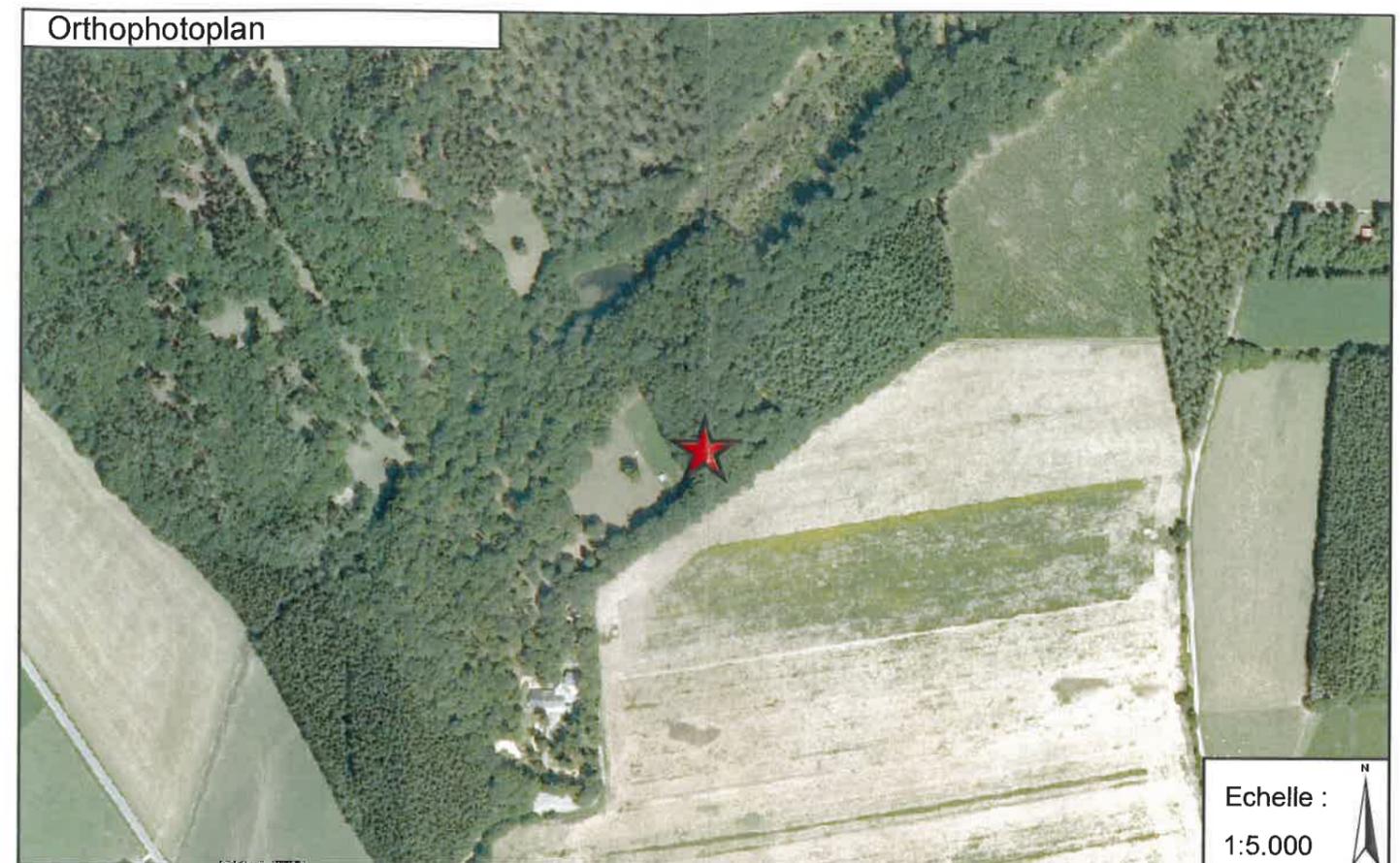
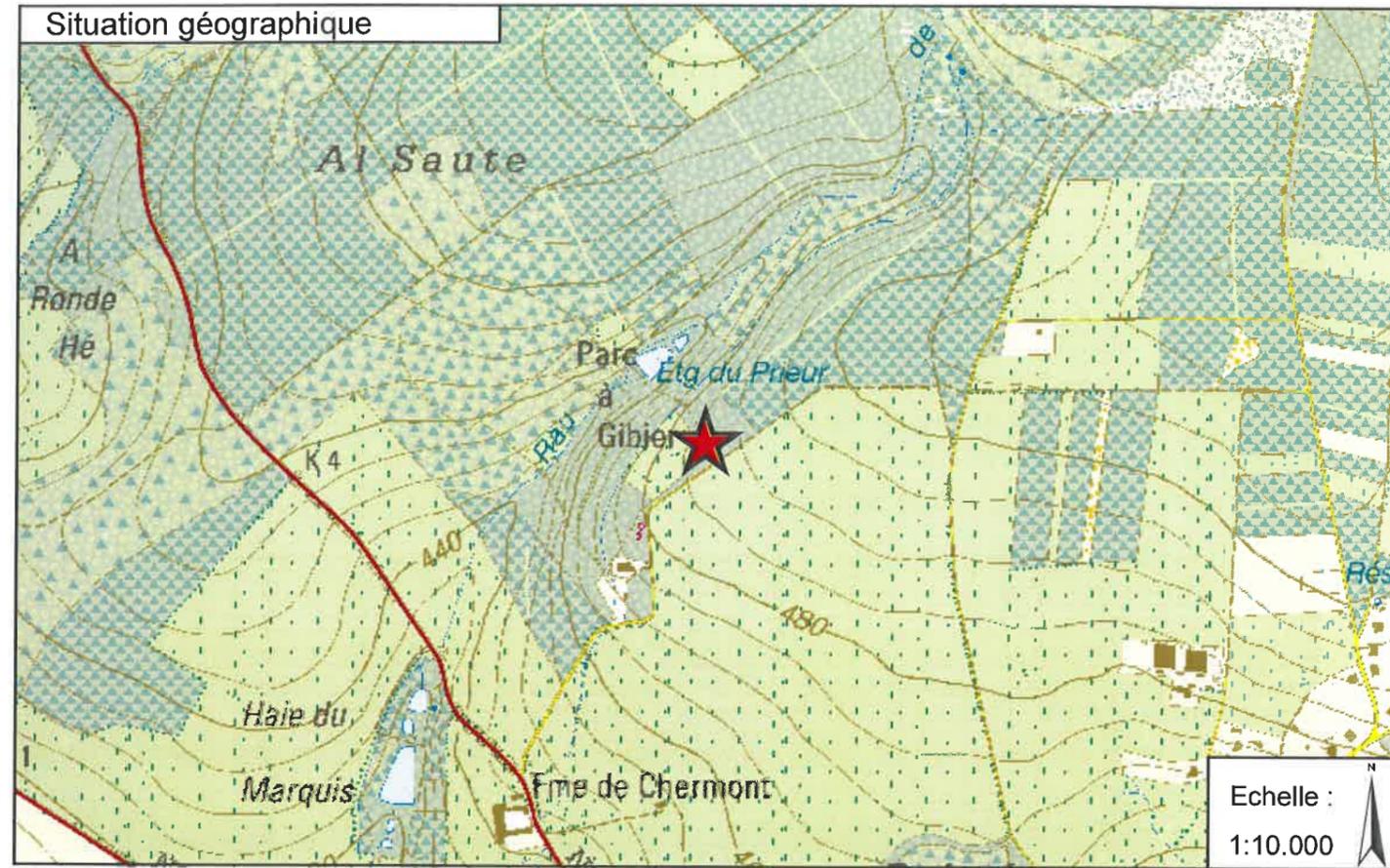
Accord du DNF.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

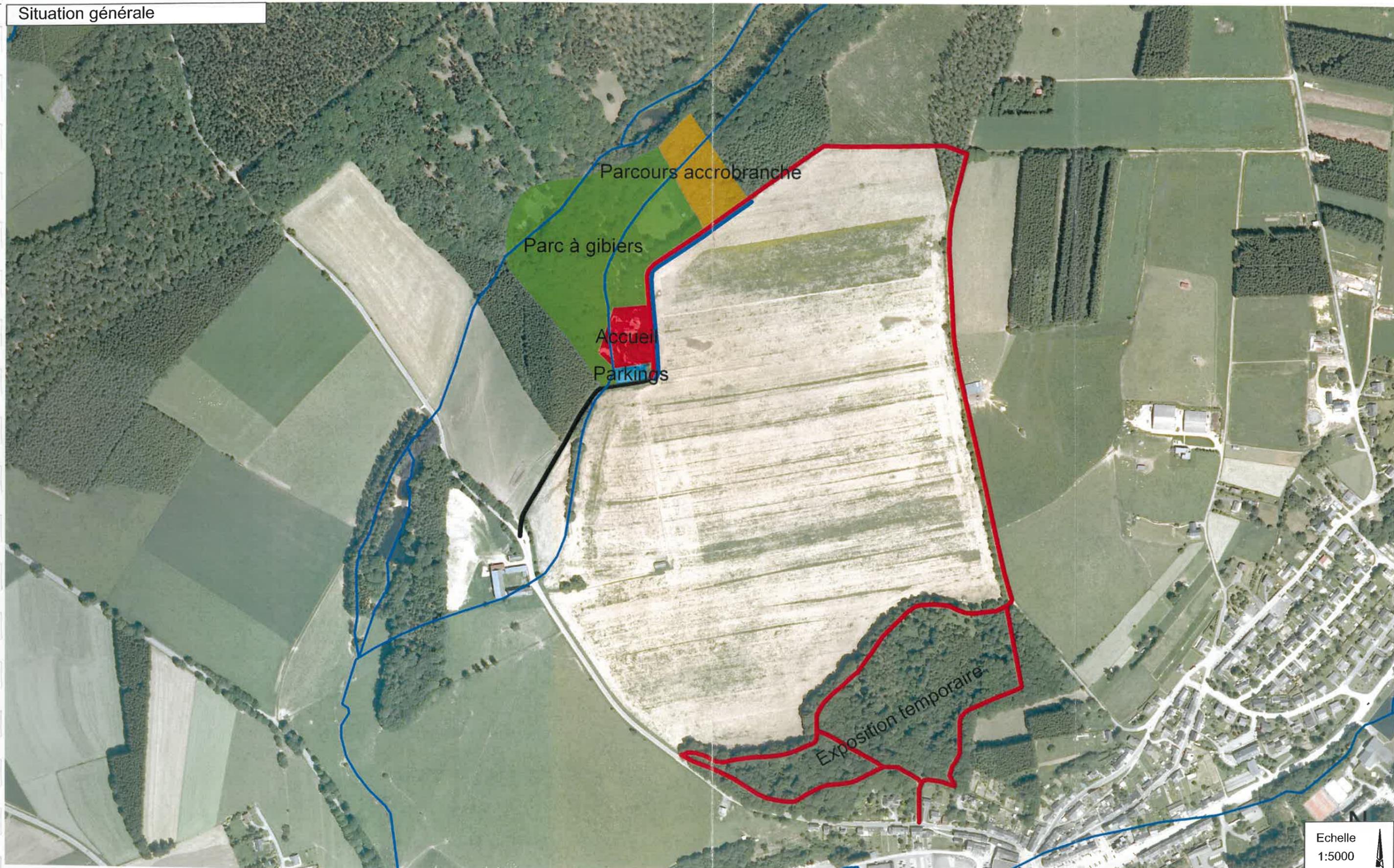
Esquisse.

Annexes :

1. Plan d'aménagement
2. Simulation 3D



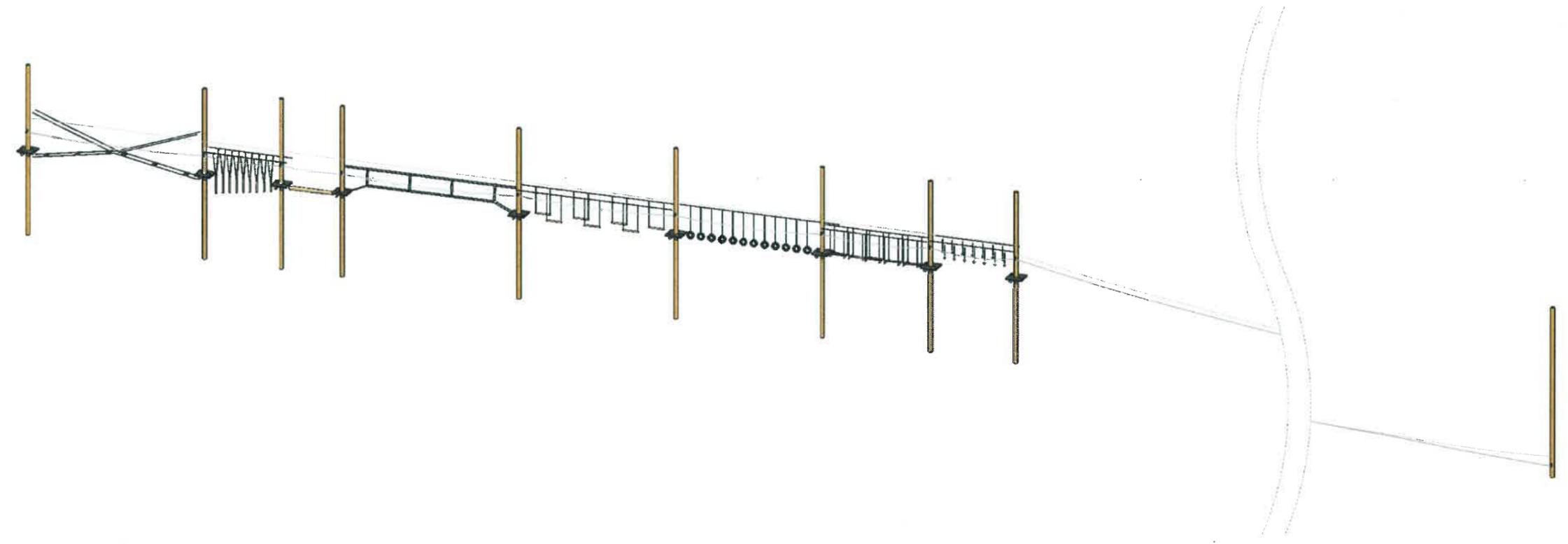
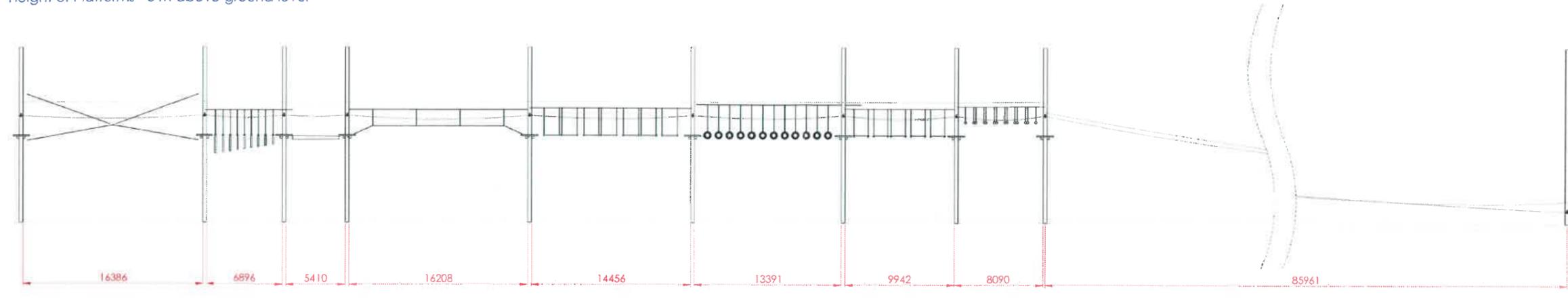
Situation générale



Parcours 1

Blue Parcours Hard

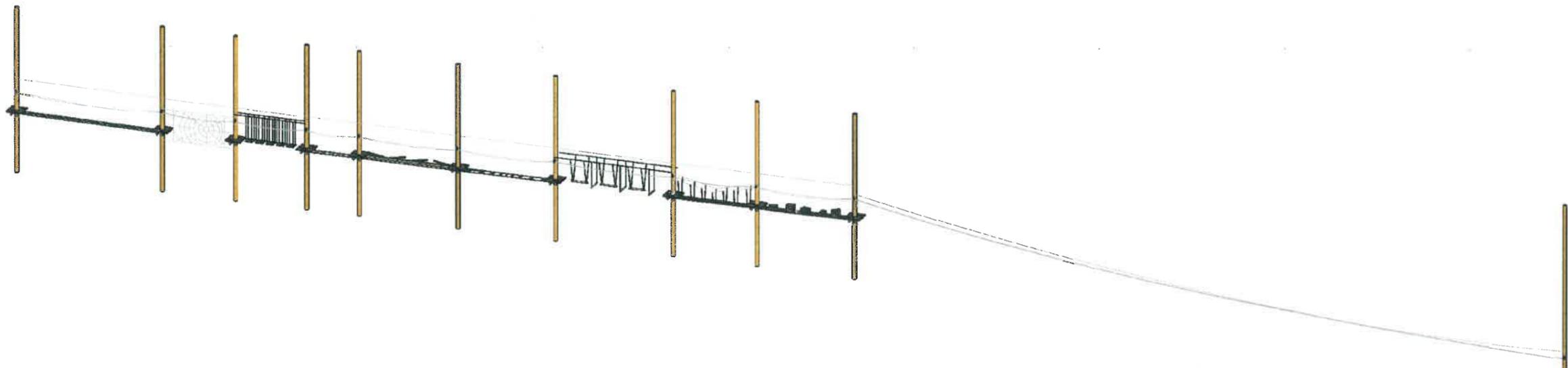
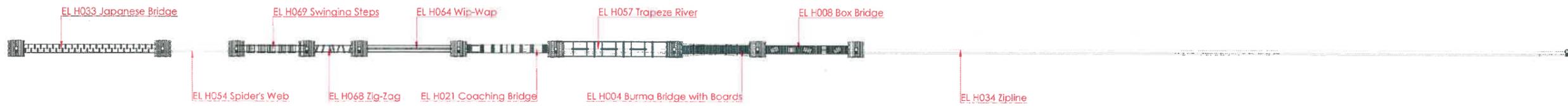
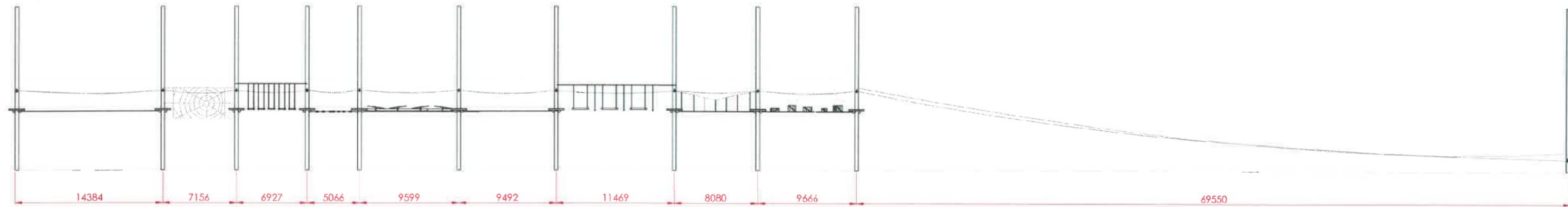
Height of Platforms= 8 m above ground level



Parcours 2

Red Parcours Advanced

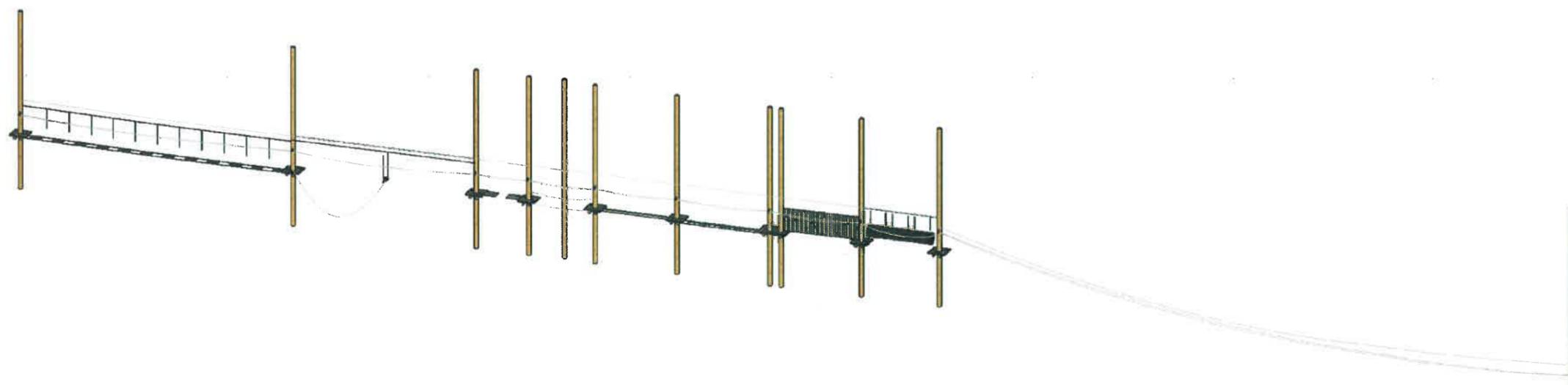
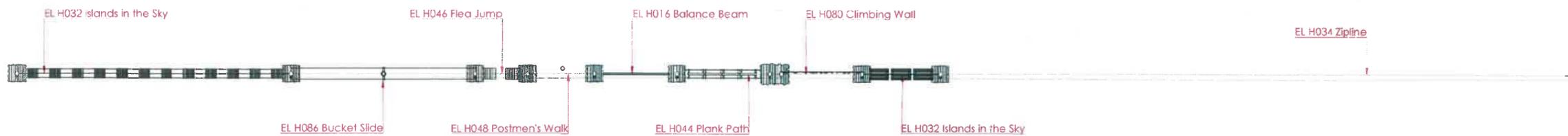
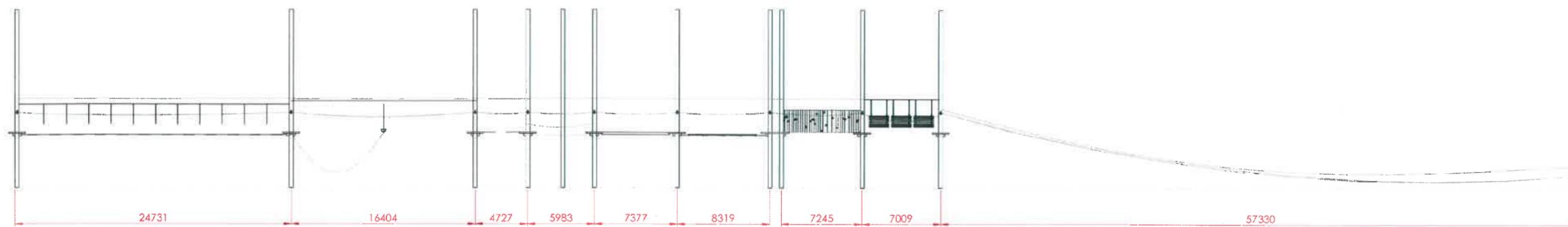
Height of Platforms= 6 m above ground level



Parcours 3

Purple Parcours Starter

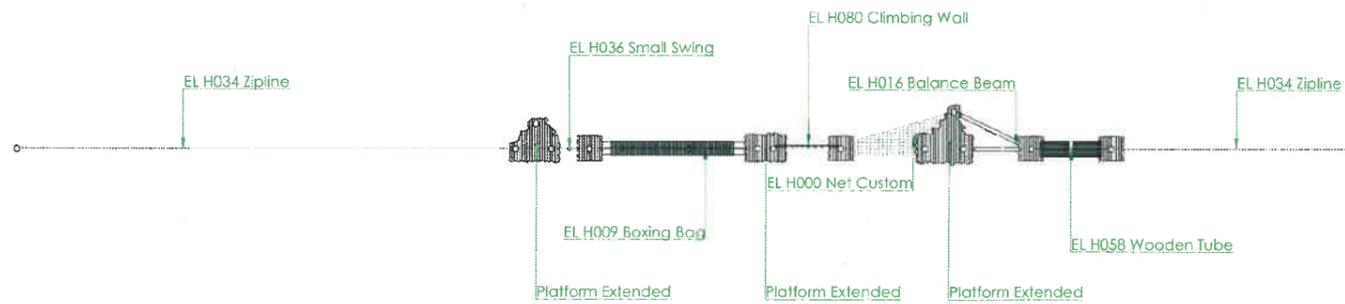
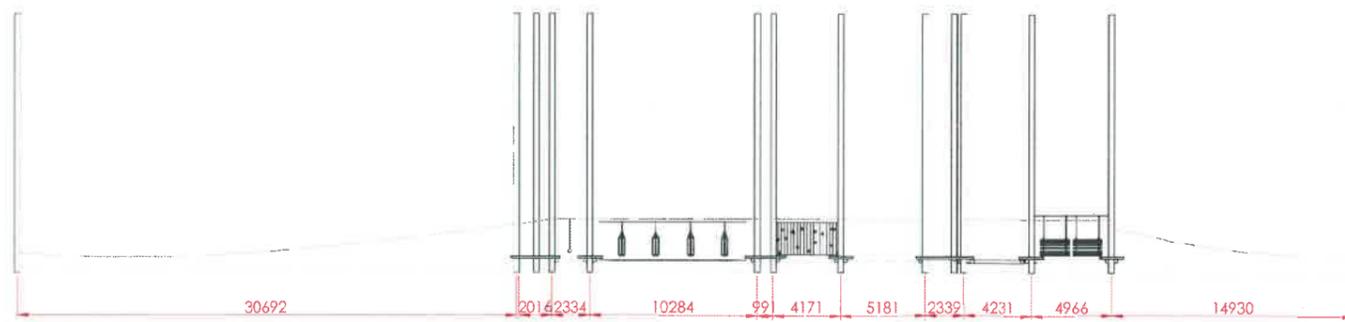
Height of Platforms= 5 m above ground level



Parcours 4

Green Parcours Kids

- Height of Platforms= 1m above ground level
- Without Expoglider System





PCDR 2012-2017



PROJETS

Lot 2

- logements intergénérationnels

Arville

Création de logements intergénérationnels

Description du projet :

Le projet prévoit la réalisation d'une construction comprenant deux logements intergénérationnels avec une division horizontale du bâtiment.

Il s'agit de logements conçus et aménagés pour accueillir simultanément des locataires jeunes et âgés en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment l'échange de services.

La localisation choisie se situe au centre du village d'Arville, à proximité de l'école et de la future zone de convivialité (projet 1.003), générant ainsi une dynamique intergénérationnelle tout à fait intéressante. Exemple : le ou les seniors peuvent aller rechercher à l'école les enfants du jeune couple ou encore les accompagner sur la zone de convivialité en attendant le retour de leurs parents.

L'architecture ainsi que les équipements sont adaptés aux usages des seniors : localisation des logements pour seniors de plain pied au rez-de-chaussée. Les jeunes couples occuperont quant à eux l'étage. Les logements proposés sont également flexibles en permettant des adaptations ultérieures en autorisant la réunion ou la séparation aisée des modules d'habitation.

Les constructions s'intègrent parfaitement dans le contexte urbanistique (volumétrie, matériaux...) et un effort est réalisé sur les économies d'énergie (isolation, ventilation, raccordement au futur réseau de chaleur, panneaux solaires...). Les logements s'orientent obligatoirement vers des constructions de type basse énergie.

Origine de la demande :

- CLDR.

Justification du projet :

Le diagnostic a démontré un relatif vieillissement de la population entraînant dès lors de nouveaux besoins. Un de ces besoins concerne directement le logement. En effet, beaucoup de personnes âgées souhaitent continuer à vivre en toute autonomie dans un logement adapté tout en pouvant compter sur la présence de personnes pour garantir un minimum de sécurité et d'échanges.

De plus, il convient également d'offrir aux jeunes ménages des possibilités de logement pour ainsi maintenir une dynamique villageoise.

Contribution au développement durable :

Le projet favorise la solidarité et les échanges entre les générations ainsi que le maintien des personnes âgées au domicile. Il permet également de renforcer la diversité et la cohésion sociale tout en prenant en compte les questions de développement durable (énergie...).

Indicateur de résultat :

Indicateur	Source	Cible
Taux d'occupation des logements	Commune	Taux d'occupation de 100 % avec une répartition équitable entre jeunes ménages et personnes âgées.

Localisation :

Arville – Rue de Wacomont.

Statut au plan de secteur :

Zone d'habitat à caractère rural.

Statut de propriété :

Propriété communale.

Tâches à réaliser :

- Gros œuvre.
- Toiture.
- Menuiseries extérieures.
- Sanitaires et ventilation.
- Chauffage.
- Electricité et sécurité incendie.
- Techniques relatives au développement durable.
- Parachèvement.

Objectifs visés :

Objectifs principaux

- Objectif 1 : Profiter de la notoriété pour recréer le rôle polarisateur de Saint-Hubert et ainsi renforcer l'attractivité globale du territoire, conformément au Schéma de Développement de l'Espace Régional.

Objectifs connexes

- Objectif 4 : Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité
- Objectif 6 : Mettre en place une ambitieuse politique de gestion et de développement durable du territoire pour garantir la cohérence entre l'image et la réalité.

Création d'emploi(s) envisagée :

Pas d'impact direct sur l'emploi mais retombées économiques indirectes.

Estimation globale du coût :

A déterminer.

- Financement DR

Programme de réalisation :

Une seule phase.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

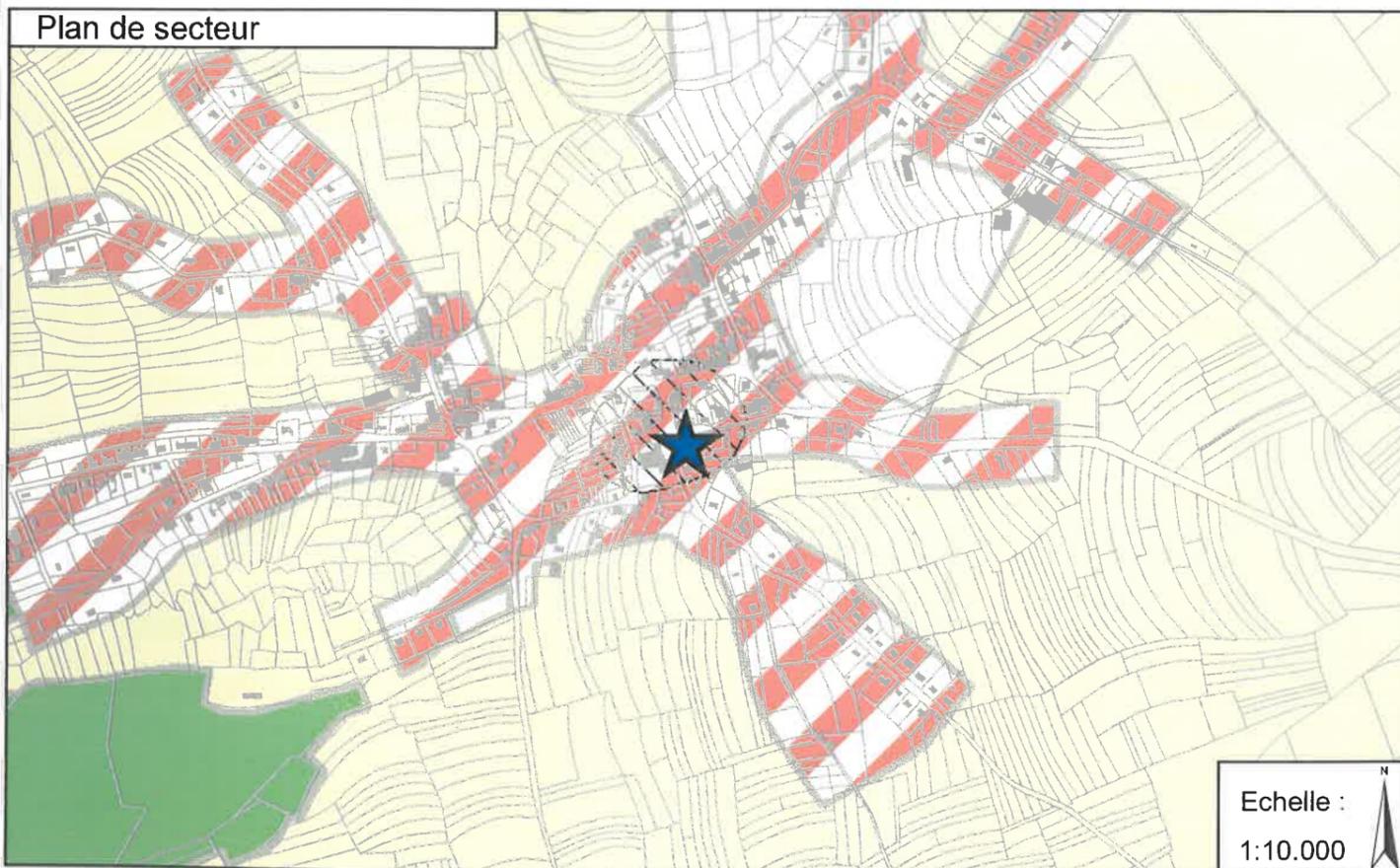
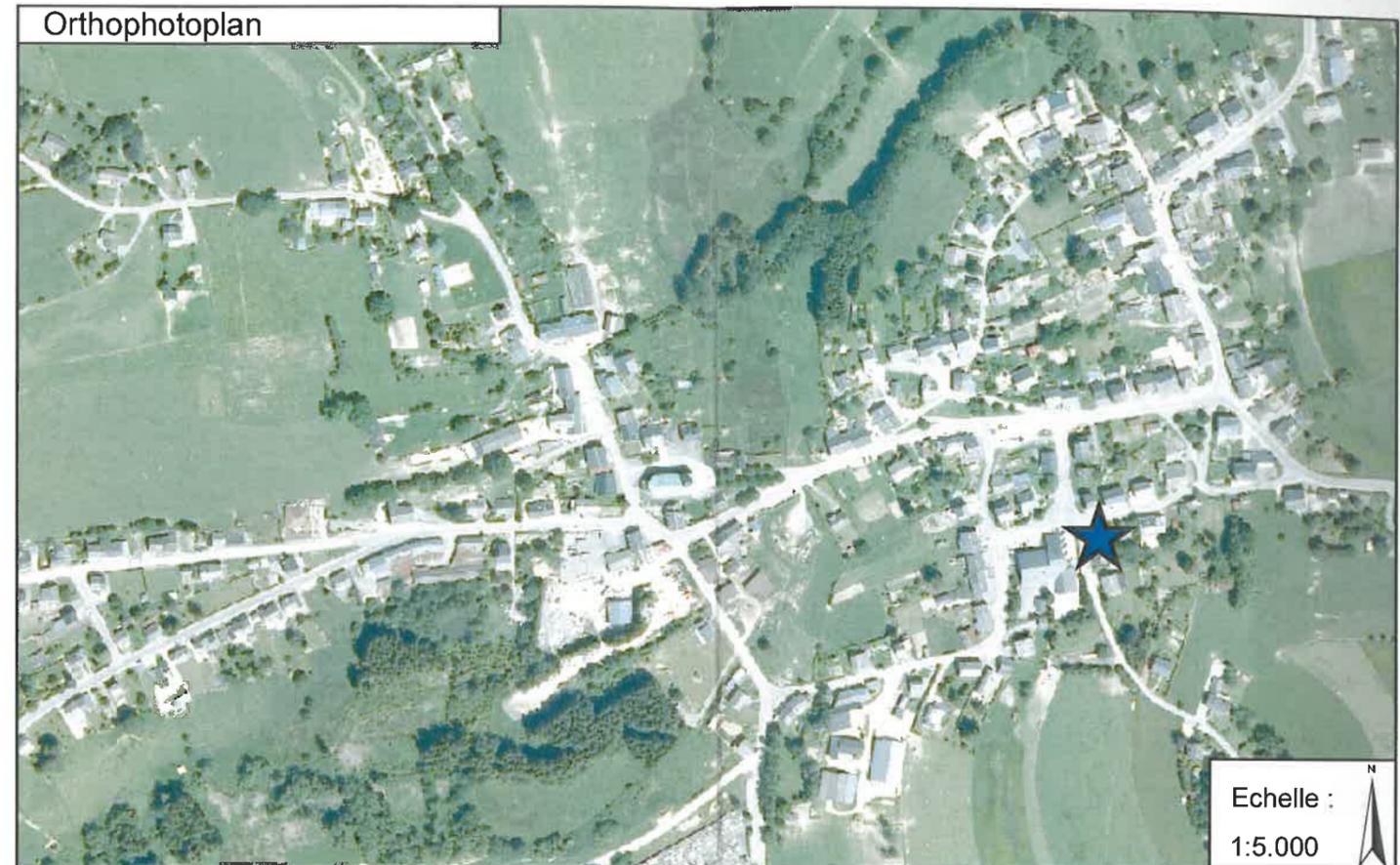
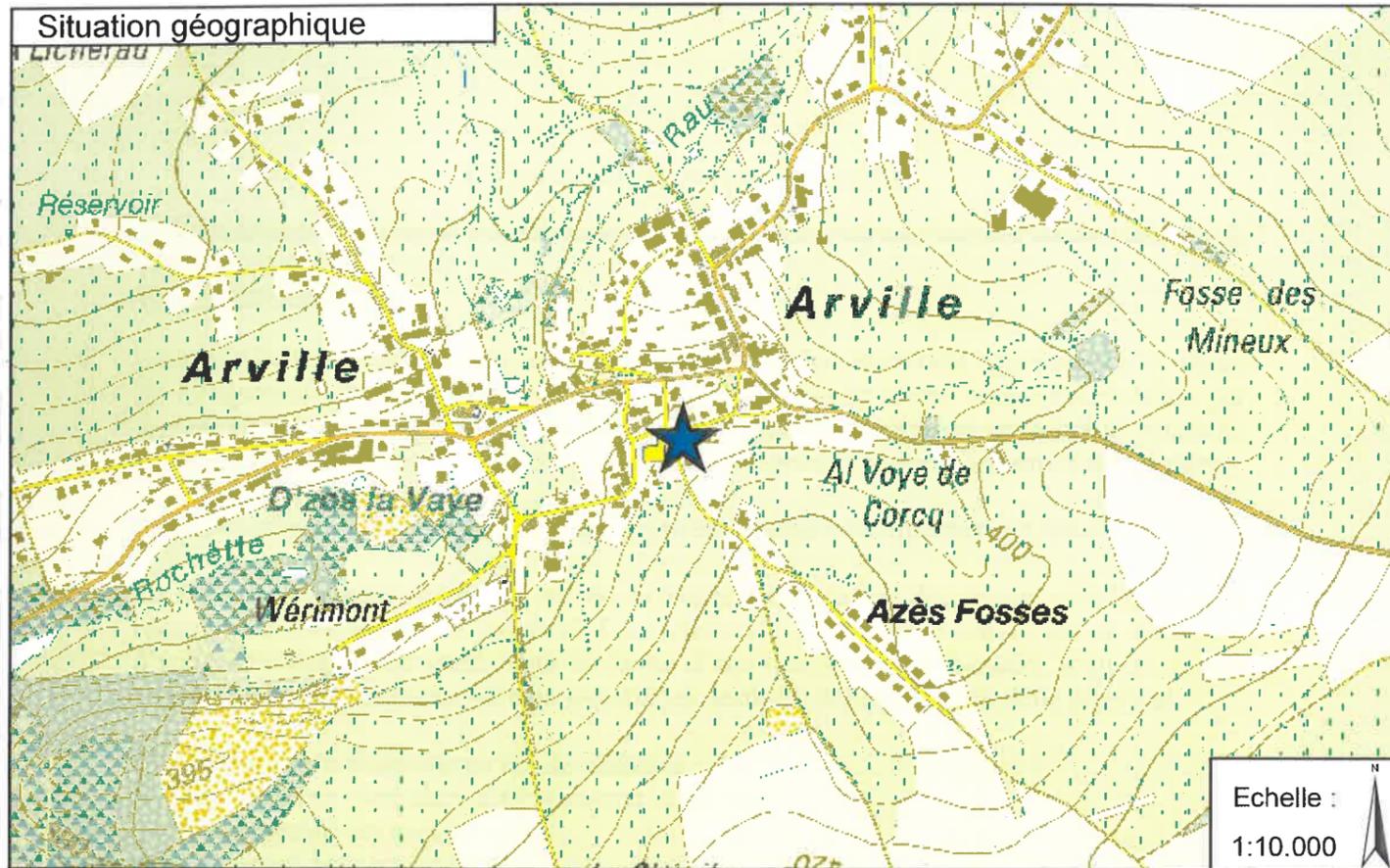
Néant.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Néant.

Annexes :

1. Plan de situation



PCDR 2012-2017



PROJETS

Lot 2

- logements tremplins

Vesqueville
Création de logements tremplins

Description du projet :

Le terrain concerné se situe dans un lotissement communal récemment approuvé sur le village de Vesqueville, en direction de Saint-Hubert. Il jouit donc d'une bonne accessibilité par rapport au centre-ville et par rapport à la N89. De plus, il se retrouve connecté au projet de voies lentes inter-villages (P1.002) qui permettra de rejoindre en toute sécurité Saint-Hubert.

Le projet prévoit la construction de deux logements tremplins (constructions jumelées).

Le but des logements tremplins est de favoriser l'installation des jeunes couples dans la commune et leur accès à la propriété. Concrètement, ce principe se traduit par la restitution d'une partie des loyers versés sous la forme d'une ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal.

Chaque logement comporte au rez-de-chaussée :

- Les pièces de vie (salon, salle à manger et cuisine).
- Une buanderie et un wc.
- Un garage pour une voiture.

A l'étage, on retrouve trois chambres et une salle de bain.

La composition architecturale est simple et épurée pour correspondre au bâti traditionnel. La toiture est à double versant symétrique. Les matériaux utilisés sont eux aussi traditionnels : enduit, bois (pour les garages) et ardoise naturelle.

Par rapport à la question énergétique, plusieurs mesures importantes sont prises pour réduire les déperditions de chaleur et la consommation énergétique : isolation importante du toit, des murs et planchers, placement de châssis performants avec vitrage à haut rendement. L'isolation, l'étanchéité à l'air et la ventilation seront particulièrement étudiées pour orienter le bâtiment vers une construction basse énergie (recherche d'un K30). Le recours à des isolants écologiques sera également favorisé. Enfin, la méthode de chauffage pourra éventuellement comprendre une chaudière à bois ou à pellets.

Pour terminer, l'exposition de la toiture permettra d'envisager la pose de panneaux thermiques (chauffe-eau solaire).

Origine de la demande :

- CLDR.

Justification du projet :

Le diagnostic a clairement mis en évidence une stagnation (voire un déclin) démographique de Saint-Hubert par rapport à la micro-région. Toutefois, on constate une certaine recrudescence des demandes de permis sur les villages, notamment celui de Vesqueville.

Complémentairement au lotissement communal, il convient d'apporter des solutions innovantes et adaptées pour amplifier cette nouvelle dynamique et permettre ainsi un nouveau développement de l'entité avec le maintien de la vie villageoise, des services...

Contribution au développement durable :

En termes de développement durable, le projet :

- Favorisera l'installation de jeunes ménages.
- Permettra un renforcement du lien social.
- Prendra en compte des économies d'énergie (isolation...).

Indicateur de résultat :

Indicateur	Source	Cible
Nombre de ménages s'installant sur la commune	Commune	Acquisition par 5 ménages ayant transité par les logements tremplins d'un logement sur la commune.

Localisation :

Vesqueville – Thiers de Hallet.

Statut au plan de secteur :

Zone d'habitat à caractère rural.

Statut de propriété :

Propriété communale.

Tâches à réaliser :

- Gros œuvre.
- Toiture.
- Menuiseries extérieures.
- Sanitaires et ventilation.
- Chauffage.
- Electricité et sécurité incendie.
- Techniques relatives au développement durable.
- Parachèvement.

Objectifs visés :

Objectifs principaux

- Objectif 1 : Profiter de la notoriété pour recréer le rôle polarisateur de Saint-Hubert et ainsi renforcer l'attractivité globale du territoire, conformément au Schéma de Développement de l'Espace Régional.

Objectifs connexes

- Objectif 4 : Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité
- Objectif 6 : Mettre en place une ambitieuse politique de gestion et de développement durable du territoire pour garantir la cohérence entre l'image et la réalité.

Création d'emploi(s) envisagée :

Pas d'impact direct sur l'emploi mais retombées économiques indirectes.

Estimation globale du coût :

A déterminer.

- Financement DR.

Programme de réalisation :

Une seule phase.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

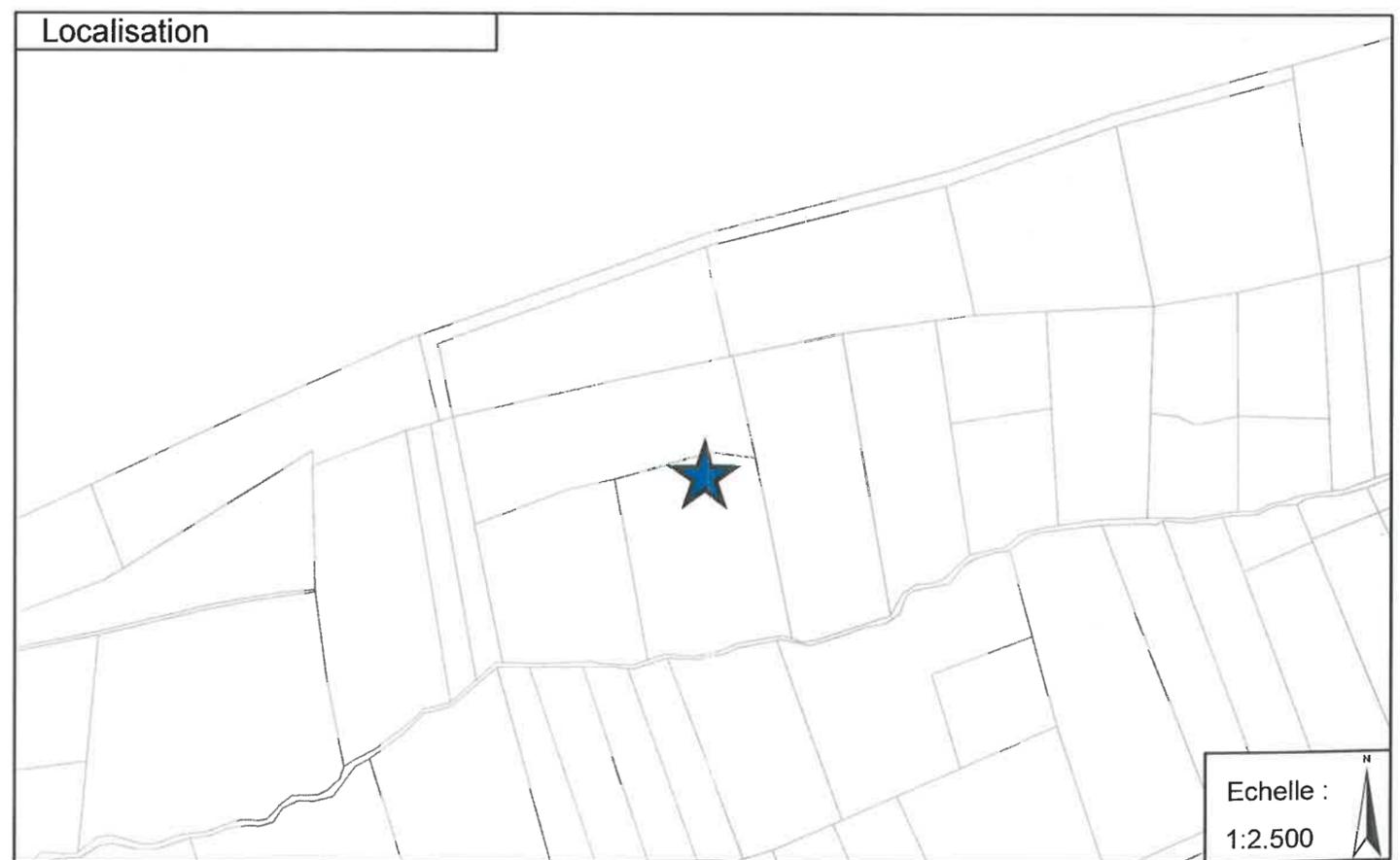
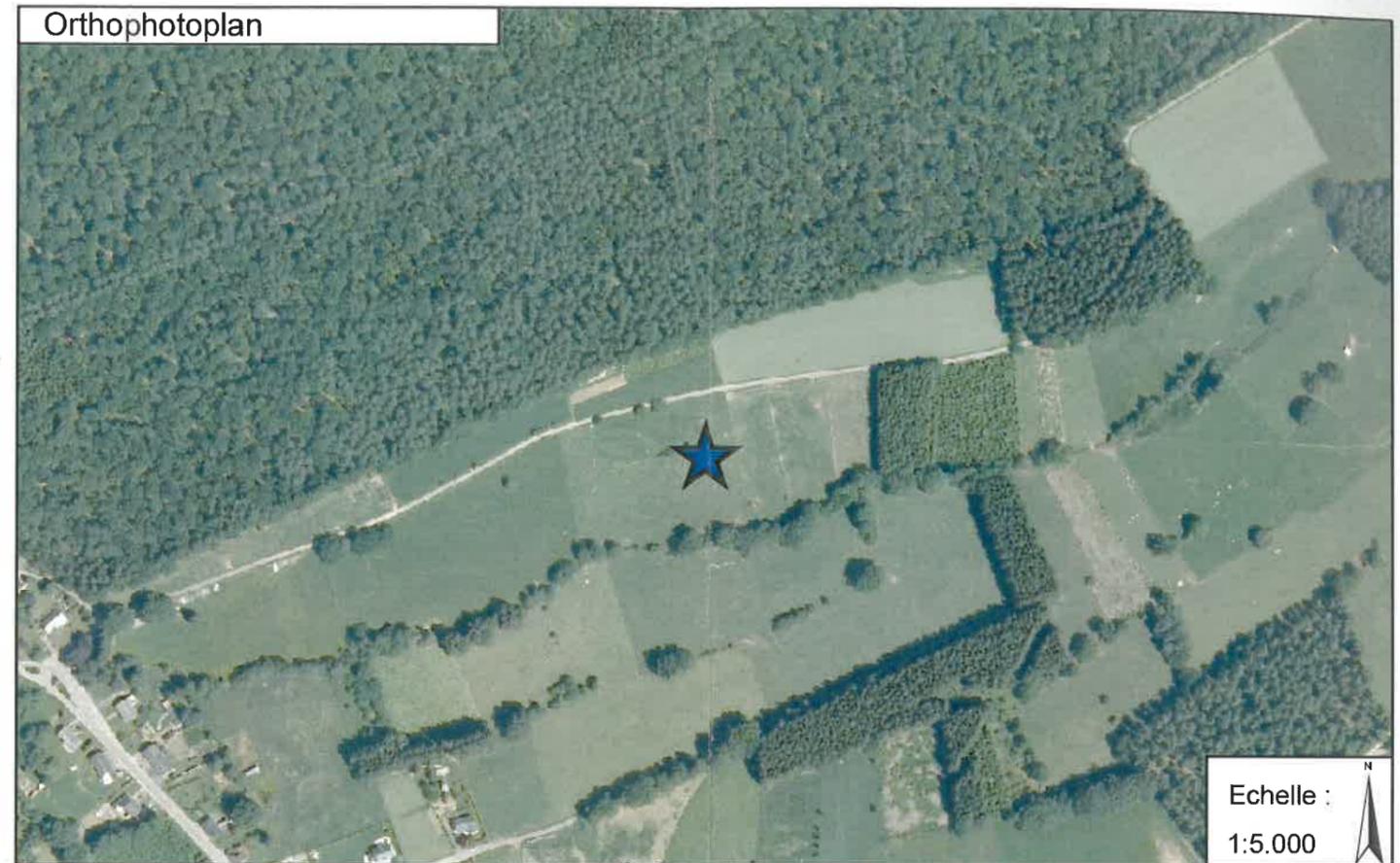
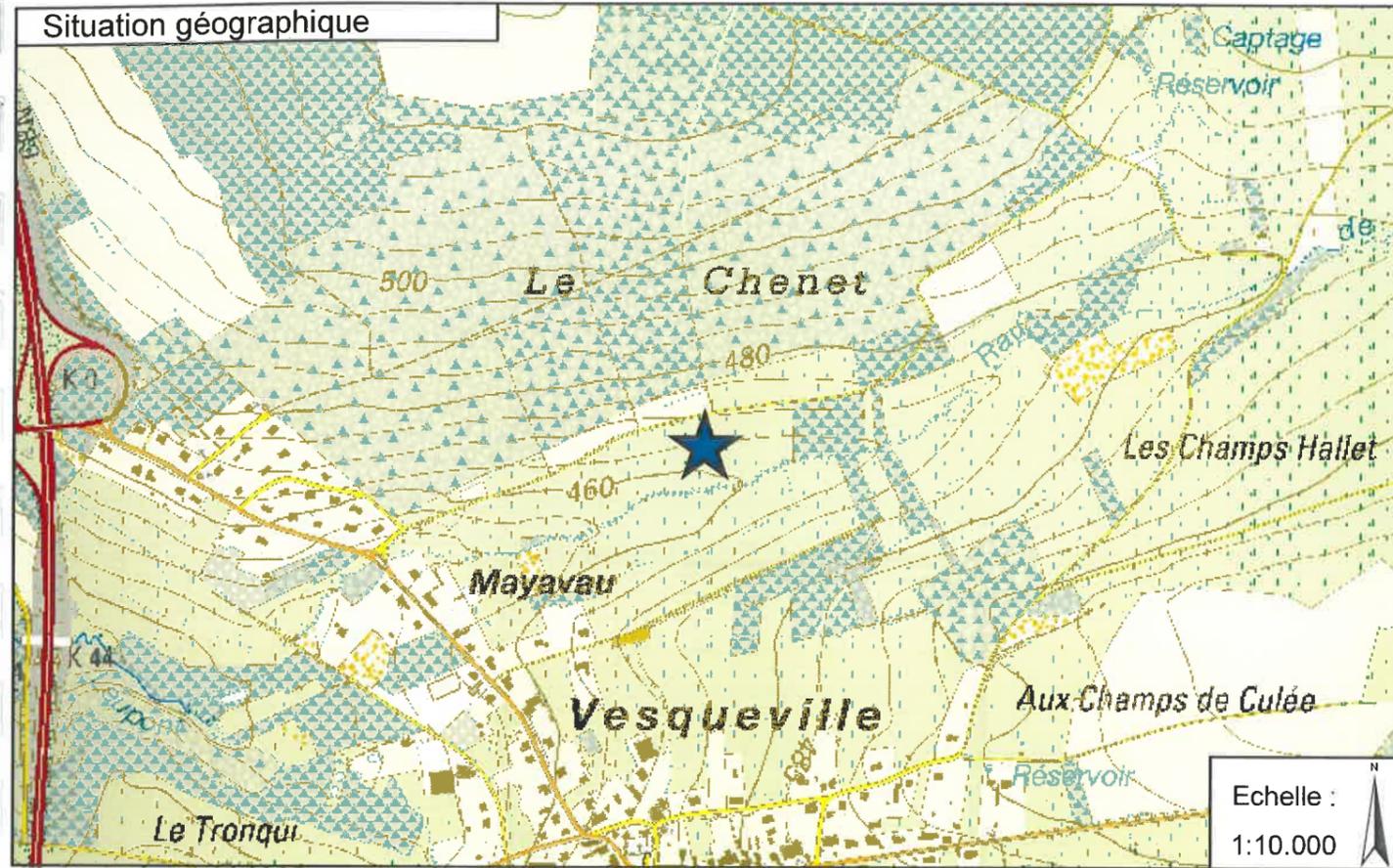
Néant.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

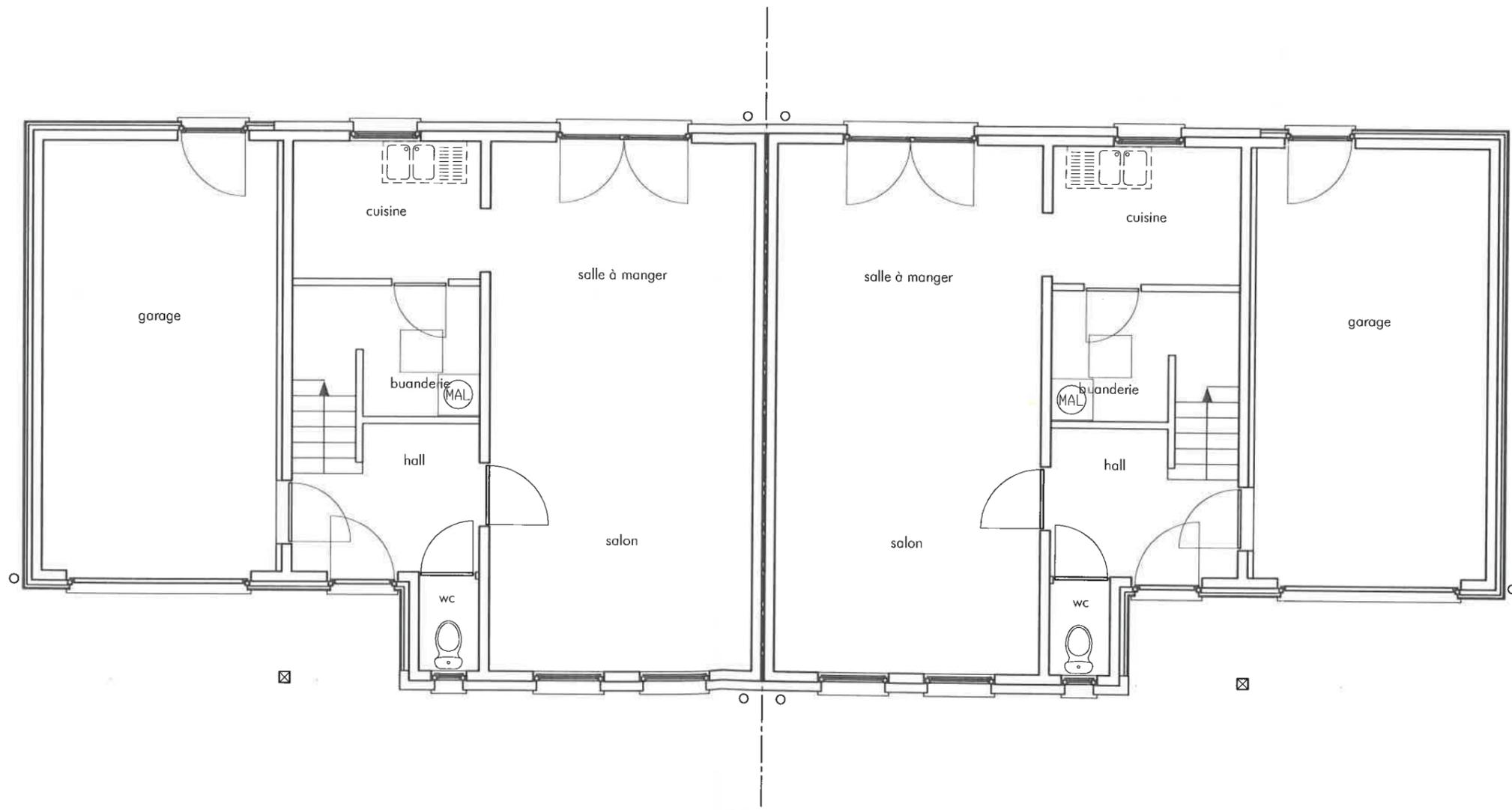
Esquisse.

Annexes :

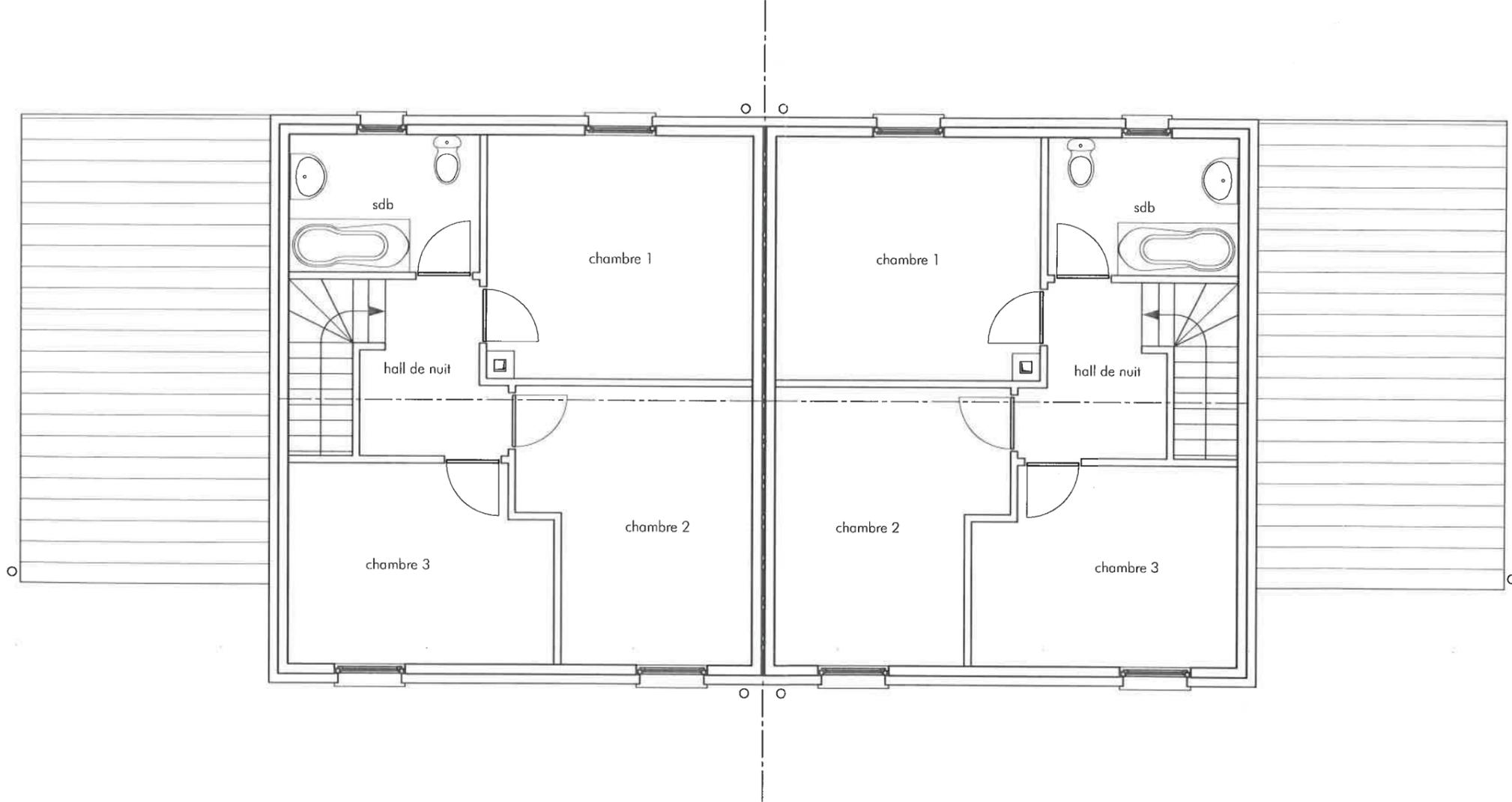
1. Plan de situation
2. Plan d'aménagement
3. Simulation 3D



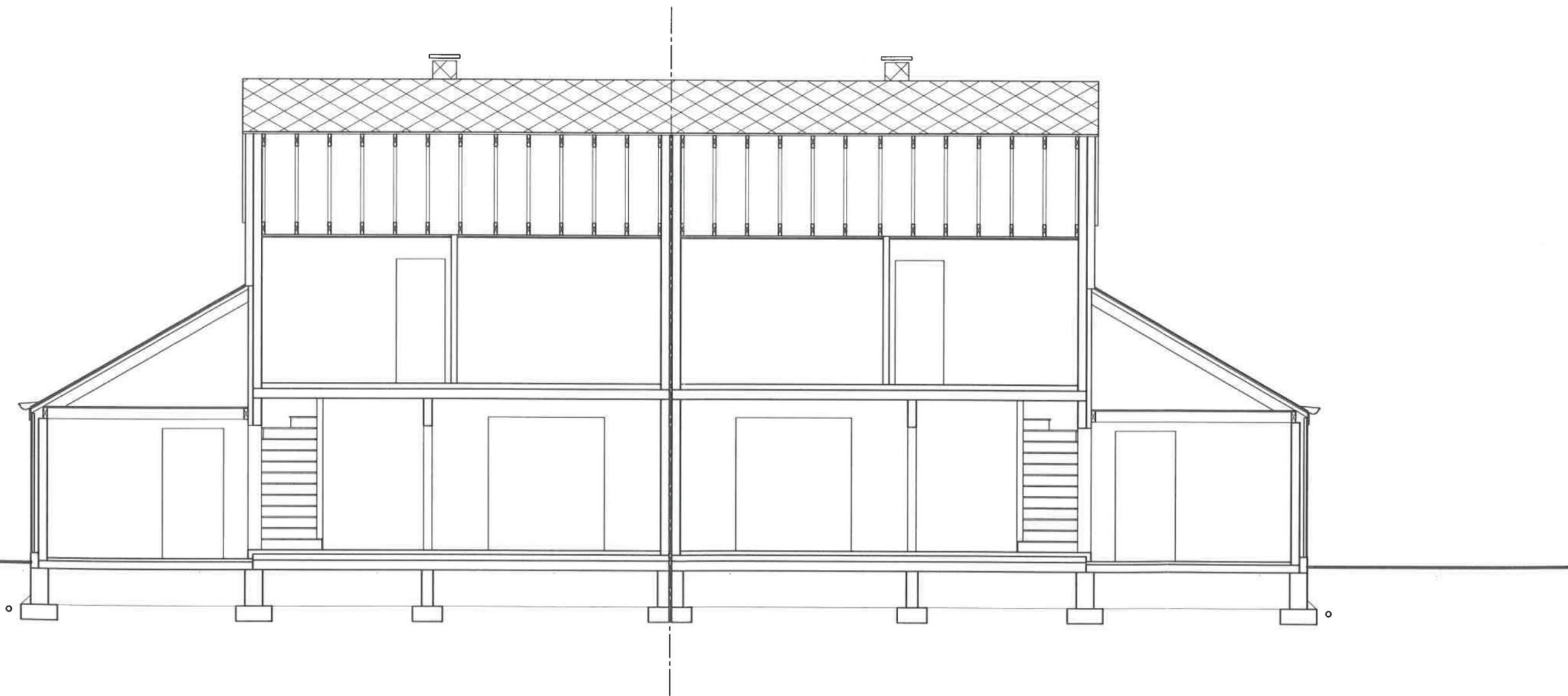
Rez



Etage

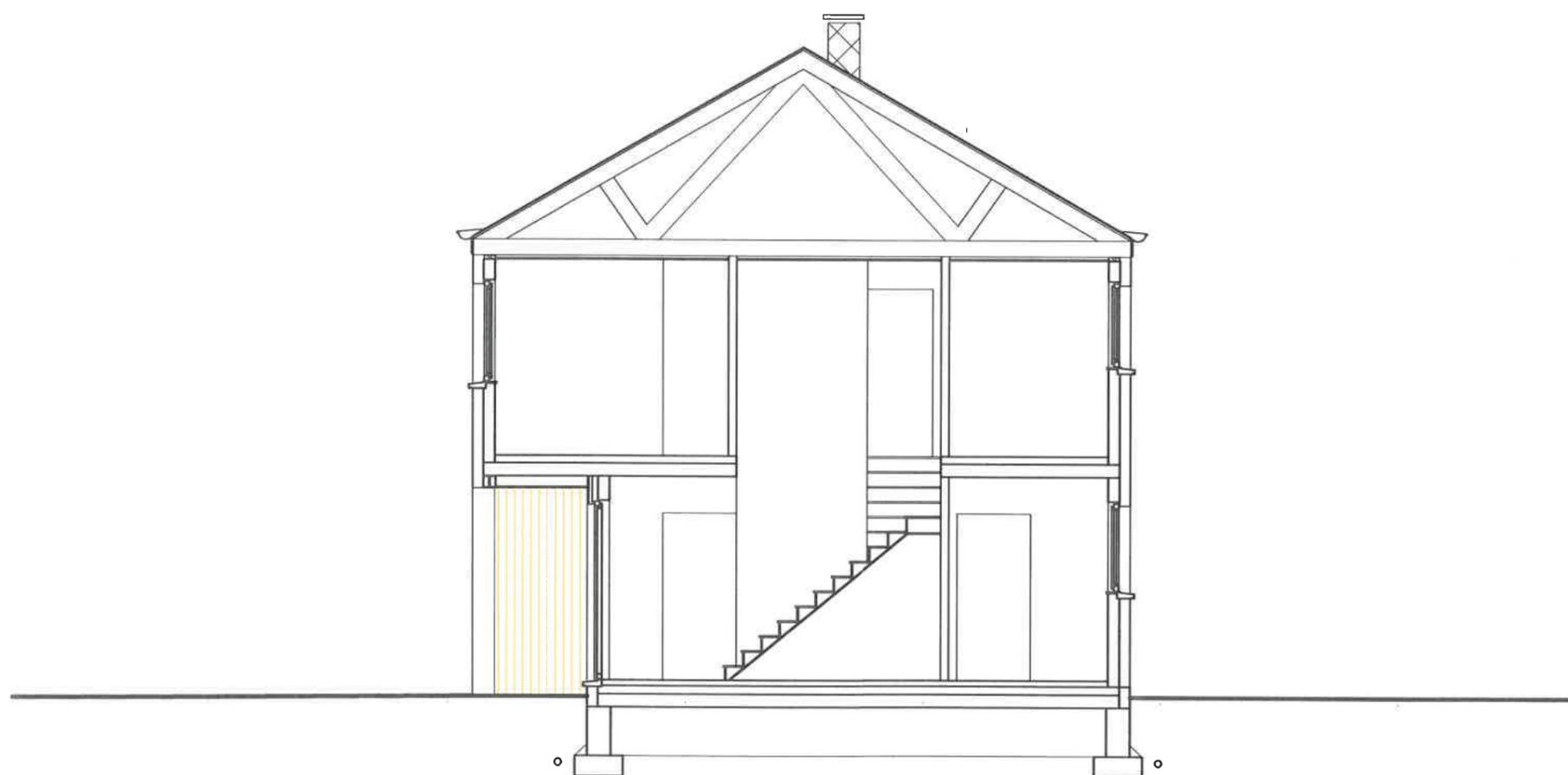


Coupe AA

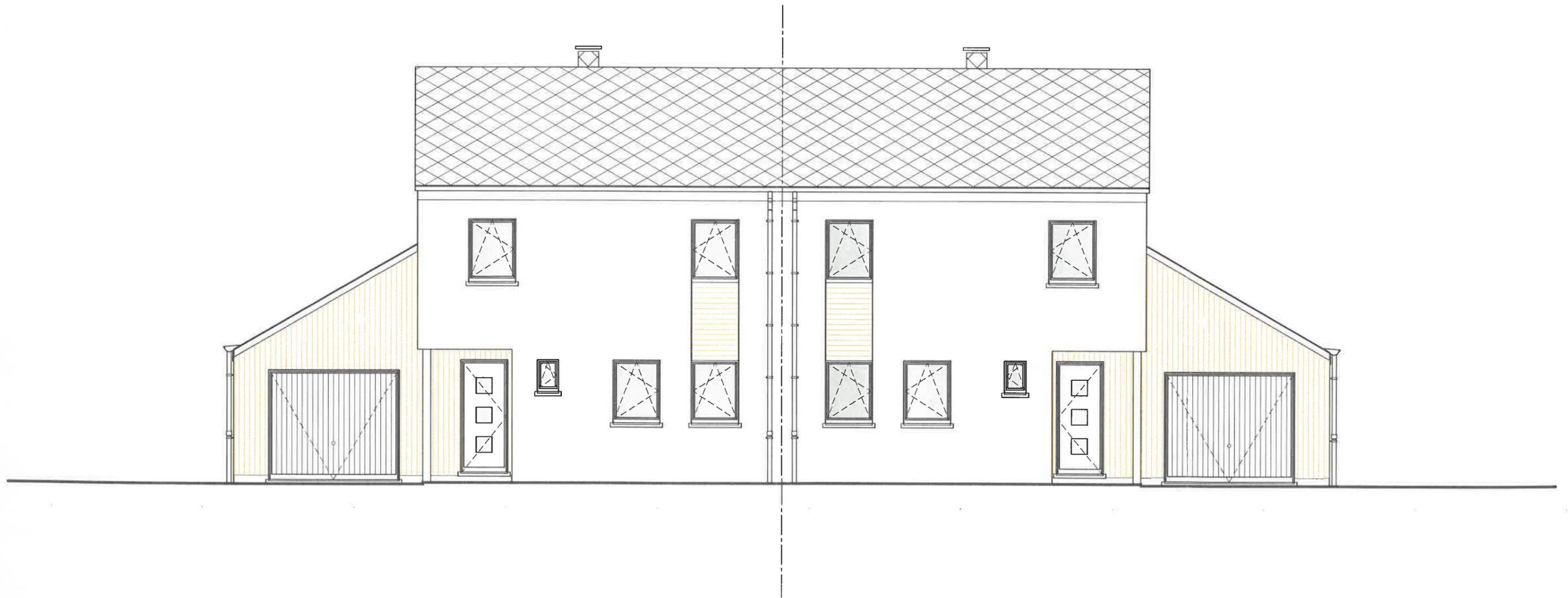


Echelle
1:75

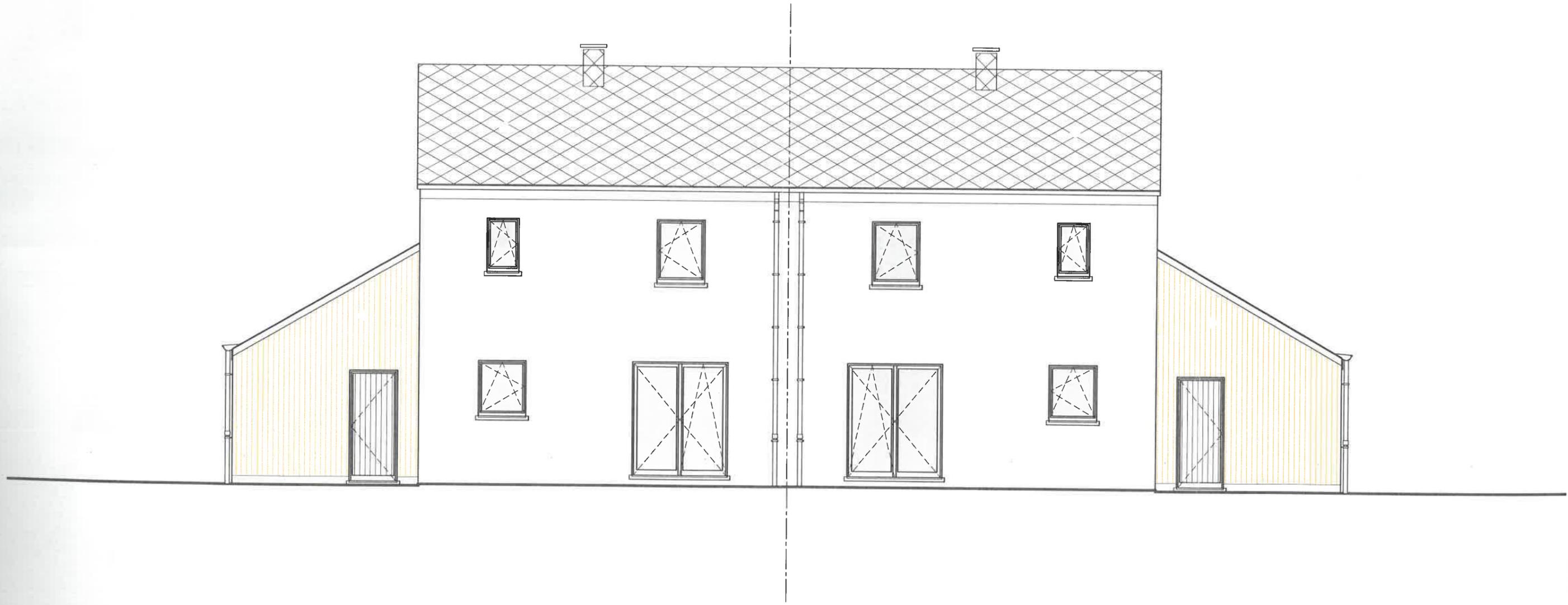
Coupe BB



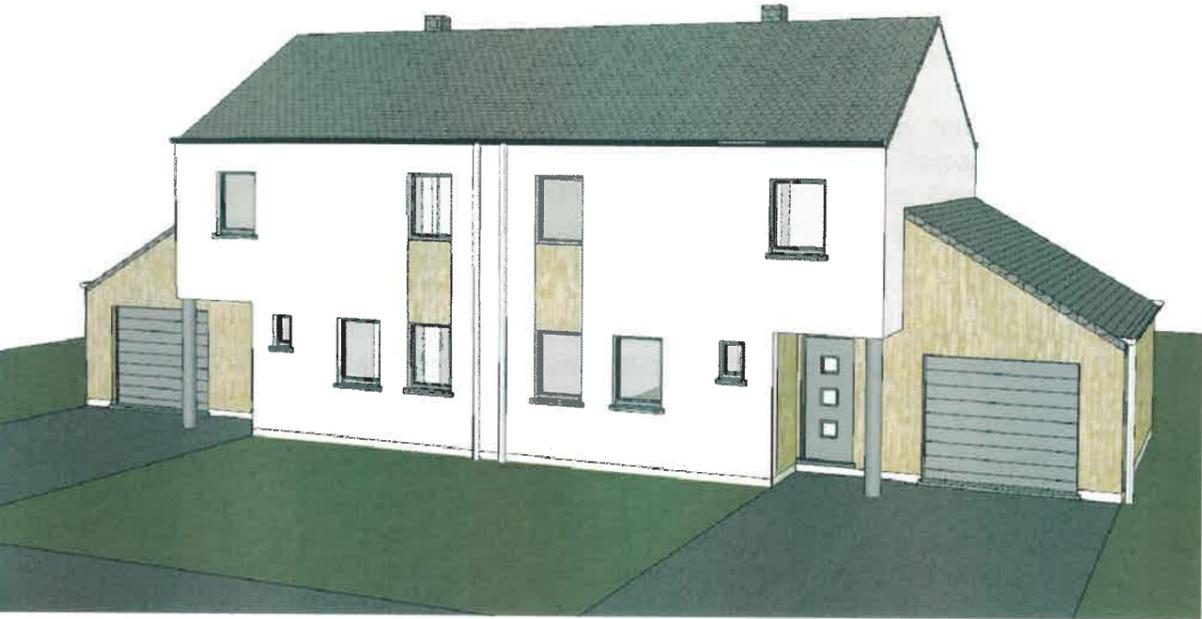
Façade avant



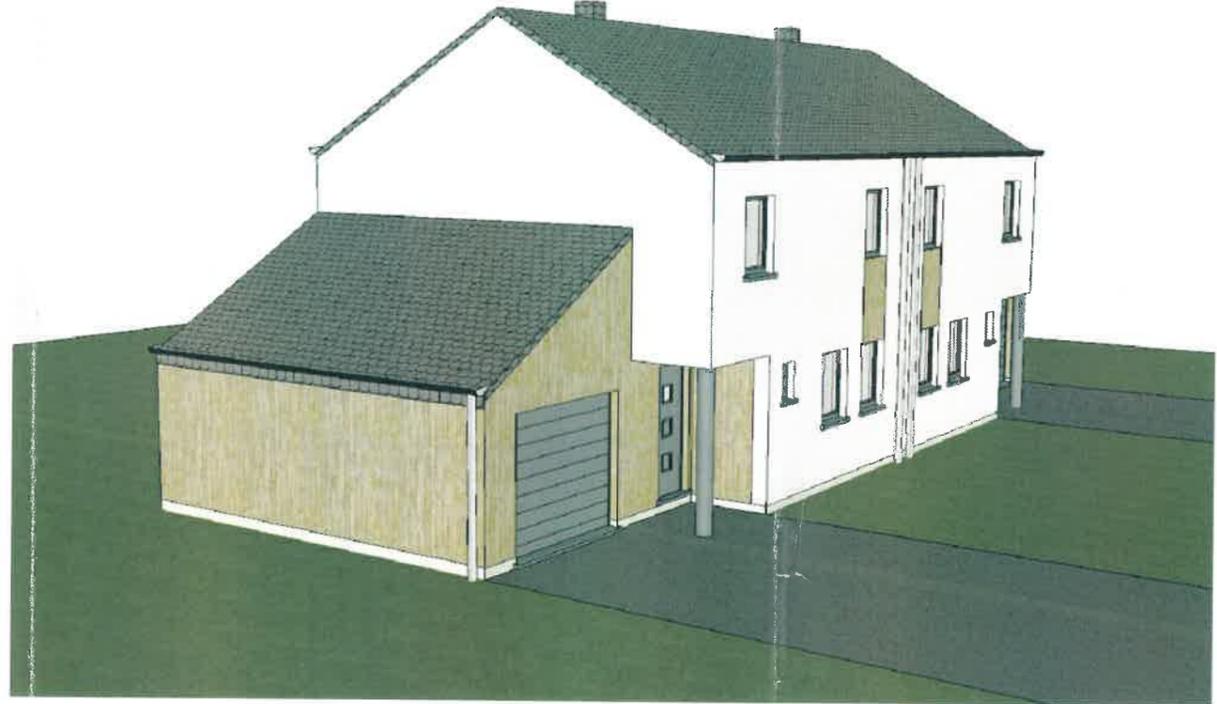
Façade arrière



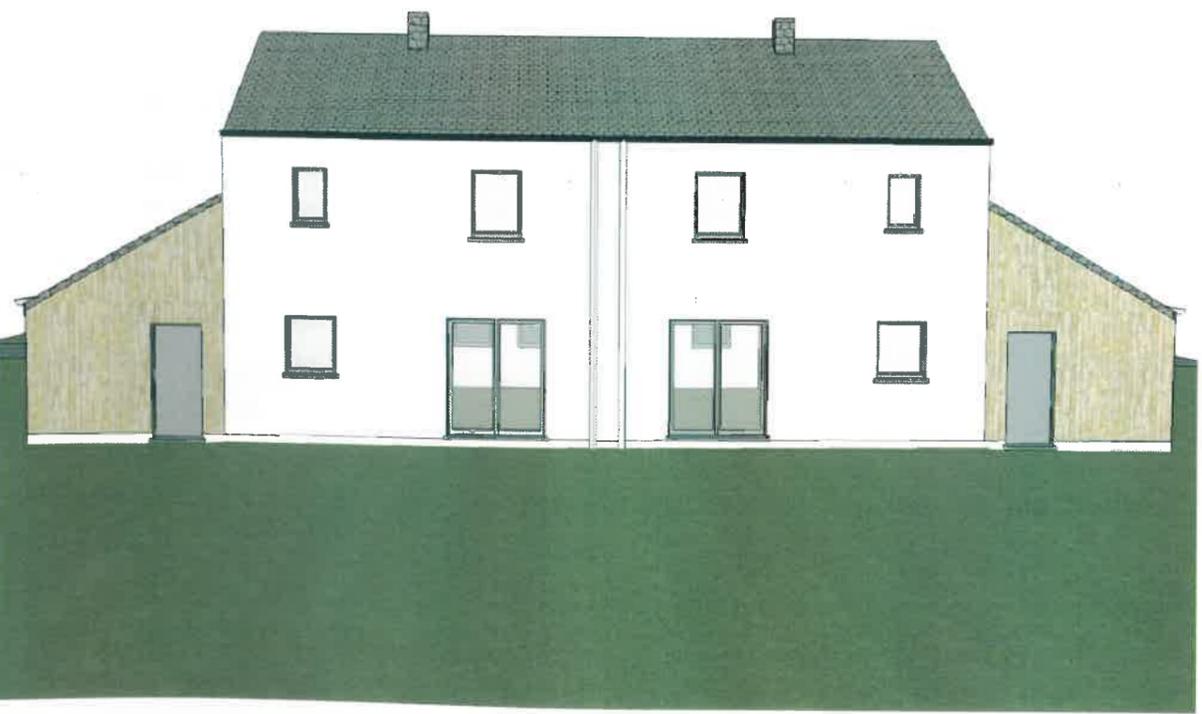
Vue avant



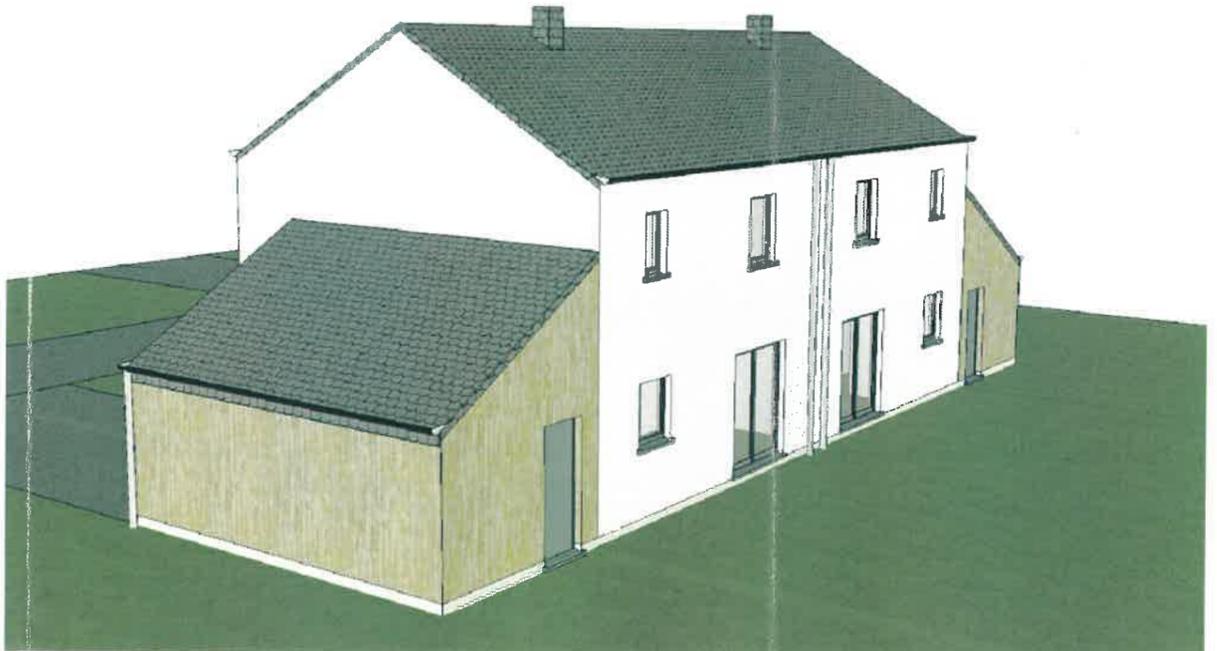
Vue gauche



Vue arrière



Vue droite



PCDR 2012-2017



PROJETS

Lot 2

- maison de village à Awenne

Awenne

Création d'une maison de village

Description du projet :

Le projet de construire une maison de village à Awenne peut se décliner en deux parties.

La première, sur base du bâtiment principal existant. Les travaux à y réaliser seront essentiellement de la rénovation et de la modernisation de l'espace tout en préservant les fresques existantes qui font la fierté des habitants de Awenne. Composé par la grande salle existante, cet espace sera prolongé et complété par les travaux de la deuxième partie notamment pour la cuisine, la réserve et le bar.

La deuxième partie, implantée sur l'espace démolit du jeu de quilles et à l'arrière du bâtiment, consistera en la construction d'un bâtiment à toiture plate qui prolongera à l'arrière les différents services présentés supra et agrandira la salle principale.

Un bandeau lumineux constitué par une verrière traversera le site de part et d'autre.

Cette intervention contemporaine sera marquée par l'utilisation de matériaux modernes et efficaces susceptibles d'améliorer le confort acoustique et calorifique du volume.

Une attention toute particulière sera apportée à la façade à rue en utilisant des matériaux nobles tels que la maçonnerie en pierres du pays et encadrements en pierre bleue et en respectant les ouvertures telles qu'elles existent déjà dans la partie existante.

Dans l'ensemble, la performance énergétique du bâtiment sera améliorée pour atteindre un K 35 afin de limiter les charges d'exploitation.

La toiture en tôle sera remplacée par une toiture en ardoises comme la plupart des bâtiments du village.

Les abords seront aménagés pour sécuriser le site, le mettre en valeur et dégager d'autres usages ; un barbecue sera installé ainsi que du mobilier urbain.

Origine de la demande :

- Consultation de la population.
- CLDR.

Justification du projet :

Si le village de Awenne possède déjà sa salle de village, elle est devenue au fil des temps obsolète, trop étroite et non sécurisée.

A la demande des habitants, la modernisation et la construction d'une nouvelle aile permettront l'organisation de manifestations et autres repas nécessaires aux développements social et associatif du village.

Contribution au développement durable :

En termes de développement durable, le projet :

- Favorisera un mieux être social et convivial des habitants.
- Permettra un renforcement du lien social et intergénérationnel dans le village.
- Prendra en compte des économies d'énergie (isolation...).
- Favorisera les déplacements doux par la centralité du lieu par rapport au village.
- Valorisera le patrimoine bâti.

Indicateur de résultat :

Indicateur	Source	Cible
Diversification des activités proposées par les différentes associations	Association de village	Création de 3 nouvelles activités

Localisation :

Awenne – Rue du Souvenir.

Statut au plan de secteur :

Zone d'habitat à caractère rural.

Statut de propriété :

Propriété du diocèse de Namur.

Tâches à réaliser :

- Acquisition du bâtiment.
- Travaux de réaménagement du bâtiment existant.
- Construction de l'extension.

Objectifs visés :

Objectifs principaux

- Objectif 4 : Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité.

Objectifs connexes

/

Création d'emploi(s) envisagée :

Pas de création d'emplois prévue.

Estimation globale du coût :

A déterminer.

- Financement DR.

Programme de réalisation :

Une seule phase.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Obtention d'un droit de propriété par la commune via un bail emphytéotique.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Esquisse.

Annexes :

1. Plan de situation
2. Plan d'aménagement
3. Simulation 3D

PCDR de Saint Hubert
Maison de village à Awenne
Estimation fiche

N°	POSTE	ESTIMATION				TOTAL	
		QP	U	PU			
110	GROS-ŒUVRE & PARACHEVEMENTS						
	110-TRAVAUX PREPARATOIRES						
	Installation de chantier	1 Fft.		3.500		3.500	
	Panneau de chantier	1 Fft.		500		500	
	111-DEMOLITIONS & TRAVAUX SUR BATI EXISTANT						
	Démolition maçonnerie	112,885 m2		45		5.080	bates déduites /arrière cuisine+réserve+WC+mur grande salle
	Démolition plancher	44,6 m2		15		669	arrière cuisine+réserve+WC
	Démolition cheminée	2 Pce		100		200	
	Démolition toiture	44,49 m2		50		2.225	accessoires compris /arrière cuisine+réserve+WC
	Démolition couverture de toiture	208,39 m2		25		5.210	accessoires compris /volume principal
	Démolition descente d'eau	17,3 m		5		87	partie conservée
	Démolition corniche	29,15 m		45		1.312	partie conservée
	Démontage chassis et porte extérieur	24 Pce		60		1.440	accessoires compris / rez+étage
	Démolition chape et carrelage	154,8 m2		30		4.644	partie rez conservée
	Mise à nu des maçonneries intérieures	157,7 m2		15		2.366	bates déduites / murs contre façade (av+ar+dr) sauf milieu
Démontage porte intérieure	6 Pce		40		240	accessoires compris / rez+étage	
Démolition sanitaire	7 Pce		50		350	estimation car mobilier non représenté : 3WC+1lavabo+1évier bar+1évier cuisine	
Démontage bar	1 Pce		500		500		
Démontage et remontage scène et coulisse	1 Pce		1.000		1.000		
Démolition structure terrain de boule	1 Pce		3.000		3.000		
112-TERRASSEMENTS							
Terrassements avec évacuation	210 m3		25		5.250	extension	
	<i>H 100 et surlargeur de 100</i>						
113-SOLS							
Dalle sur vides ventilés	165,8 m2		140		23.212	extension	
Isolation sol existant	154,8 m2		90		13.932	partie conservée	
	<i>Dalle+isolant+chape+carrelage</i>						
	<i>Isolant+chape+carrelage</i>						
114-EGOUTTAGE							
Installation complète	1 Fft.		15.000		15.000		
	<i>Réseau collectif, y compris citerne d'EP</i>						
115-MURS							
Murs de fondations	20 m3		350		6.951	extension	

PCDR de Saint Hubert
Maison de village à Awenne
Estimation fiche

Facades en bardage bois	Y compris semelles, étanchéités, ...	94,5 m2	145	13.703	bates déduites /extension sauf façade avant
Facades en parement pierres	Enduit+bloc+isolant+bardage	20 m2	305	6.100	bates déduites /extension façade avant
Isolation mur existant	Enduit+bloc+isolant+parement	157,7 m2	55	8.674	bates déduites /partie conservée
Maçonnerie intérieure	Enduit+isolant	81,435 m2	85,00	13.404,50	bates déduites
116-ELEMENTS DE STRUCTURE PONCTUELS	Enduit +bloc+enduit				
Colonne en BA		1,095 m3	1.670	1.829	section 30x50cm à vérifier par calcul ingé
119-TOITURE					
Isolation en laine de roche 20cm toiture existante	Gyroc+lattage+isolation+pare vapeur+lattage+ardoises	208,39 m2	180	37.510	
	Y compris zingueries,couvres-murs,...				
Toiture plate	Dalle+béton de pente+isolant+étanchéité	165,8 m2	250	41.450	
	Y compris zingueries,couvres-murs,...				
176-MENUISERIES INTERIEURES					
Porte simple Rf 30' dans baie existante		2 Pce	500	1.000	portes existantes supposées conformes
Porte simple Rf 30'		5 Pce	500	2.500	
Cloison sanitaire		25 m2	150	3.750	
	Y compris portes				
Sous-total GROS-ŒUVRE & PARACHEVEMENTS				226.585	

120 MENUISERIES EXTERIEURES

Porte pleine		1 Pce	1.350	1.350	
Porte pleine dans baie existante		3 Pce	1.600	4.800	
Chassis de fenêtre		4 Pce	650	2.600	
Chassis de fenêtre dans baie existante		15 Pce	1.200	18.000	
	Y compris double vitrage, seuils, tablettes				
Sous-total MENUISERIES EXTERIEURES				26.750	

130 TECHNIQUES SPECIALES

131-SANITAIRES					
Lave-main		3 Pce	150	450	
WC suspendu		5 Pce	600	3.000	

PCDR de Saint Hubert
Maison de village à Awenne
Estimation fiche

Urinoir suspendu	1 Pce	400	400	
<i>Y compris canalisations, raccordements, ...</i>				
133-CHAUFFAGE				
Chaudière centrale au mazout	455,100 m2	60,00	27.306,00	prix global/m² chauffé
<i>Chaufferie, canalisations, corps de chauffe, régulation</i>				
132-VENTILATION				
Système C complet	1 Pce	2.600,00	2.600,00	
135-ELECTRICITE				
Installation complète	455,100 m2	90	40.959	
<i>Y compris tableaux, cablage, appareils, réception</i>				
136-LUTTE CONTRE L'INCENDIE				
Installation complète	455,100 m2	12,5	5.689	
Sous-total TECHNIQUES SPECIALES				80.404

190 ABORDS

Travaux préparatoires	1 Fft.	20.000,00	20.000,00	
<i>Déblais, remplais, mise en place des impétrants, ...</i>				
Aménagement de voiries et terrasse	1 Fft.	50.000,00	50.000,00	
<i>Fondations, revêtements, éléments linéaires, évacuation des eaux, ...</i>				
Aménagement terrain de pétanque	1 Fft.	1.500,00	1.500,00	
Aménagement abri barbecue	1 Fft.	1.000,00	1.000,00	
Aménagement végétaux	1 Fft.	5.000,00	5.000,00	
<i>Ensemencement, plantations, ...</i>				
Sous-total ABORDS				77.500

RECAPITULATIF

110 GROS-ŒUVRE & PARACHEVEMENTS			226.585	
120 MENUISERIES EXTERIEURES			26.750	
130 TECHNIQUES SPECIALES			80.404	
190 ABORDS			77.500	
TOTAL HTVA			411.239	

Soit hors abords et acquisition 455 M2 733 €/M2

PCDR de Saint Hubert
 Maison de village à Awenne
 Estimation fiche

CALCUL DES FRAIS

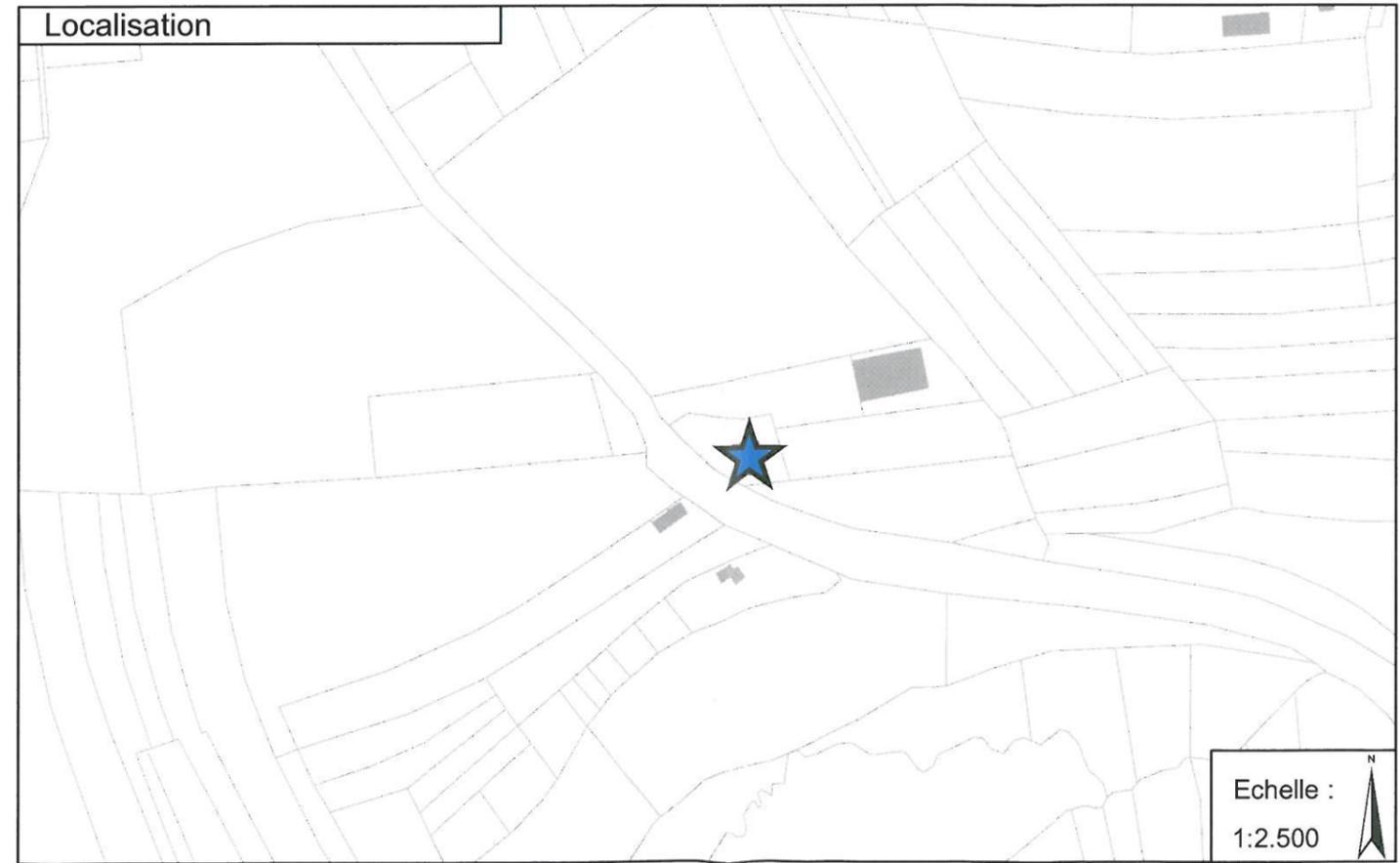
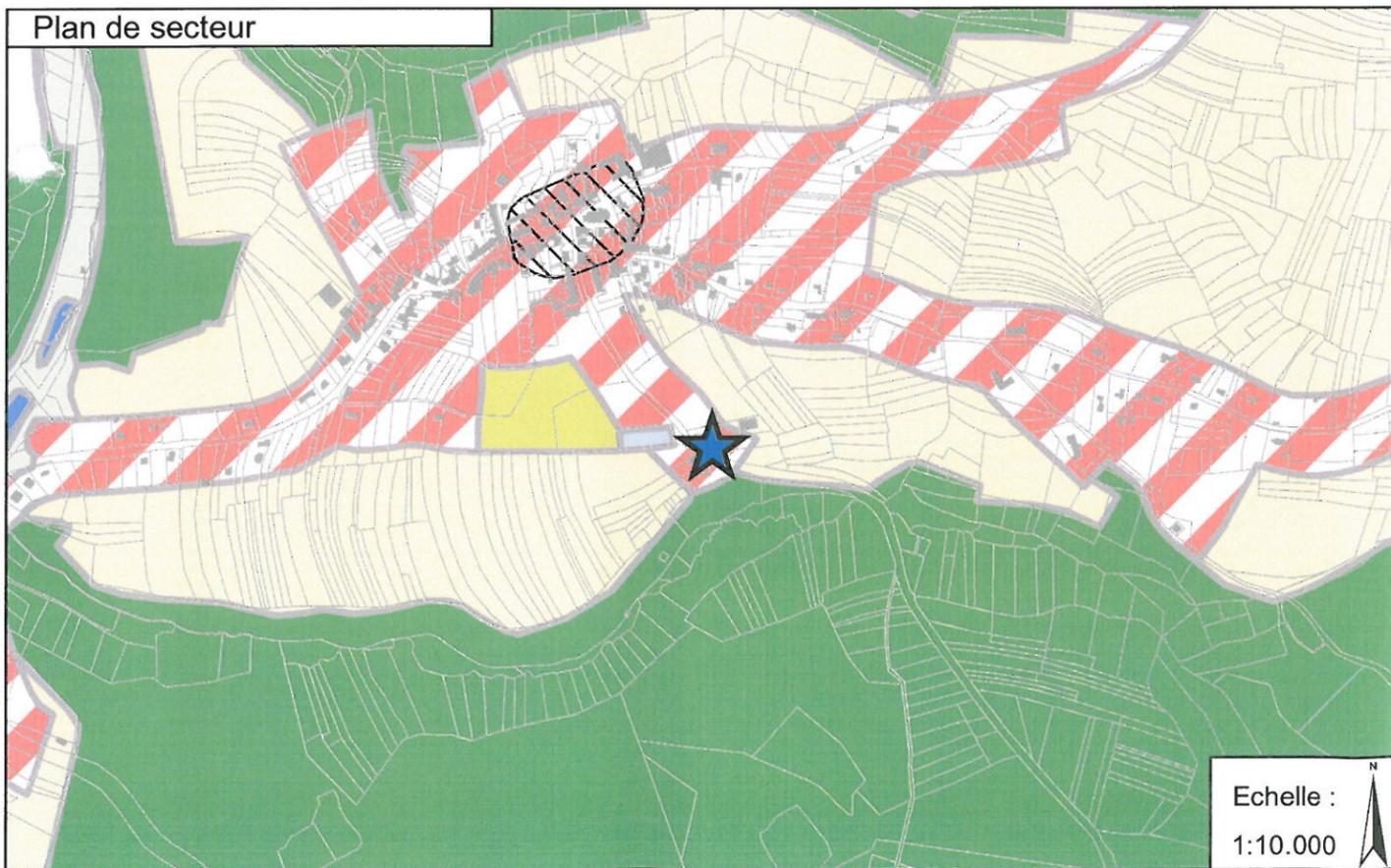
Honoraires	Régies	1 Fft	5.000	5.000
Architecte	12%			49.349
Ingénieur	6%			Y compris
(sur techniques spéciales et stabilité)				
Coordinateur Sécurité-Santé	1,5%			6.169
TOTAL				60.517

TOTAL HTVA	471.756
TVA 21%	99.069

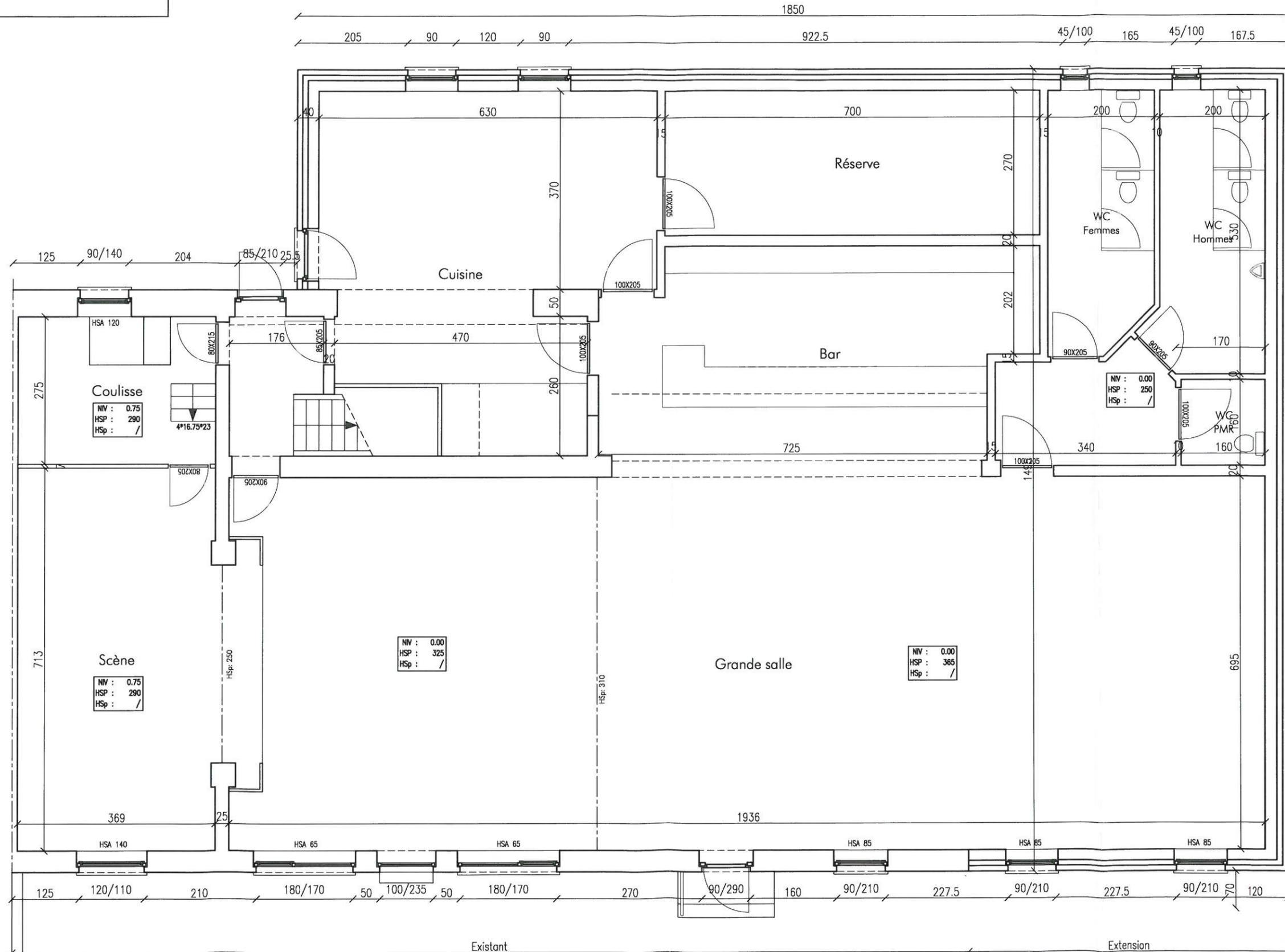
TOTAL TVAC	570.825
Hors acquisition	

REPARTITION

DEVELOPPEMENT RURAL	80%	456.660
COMMUNE	20%	114.165

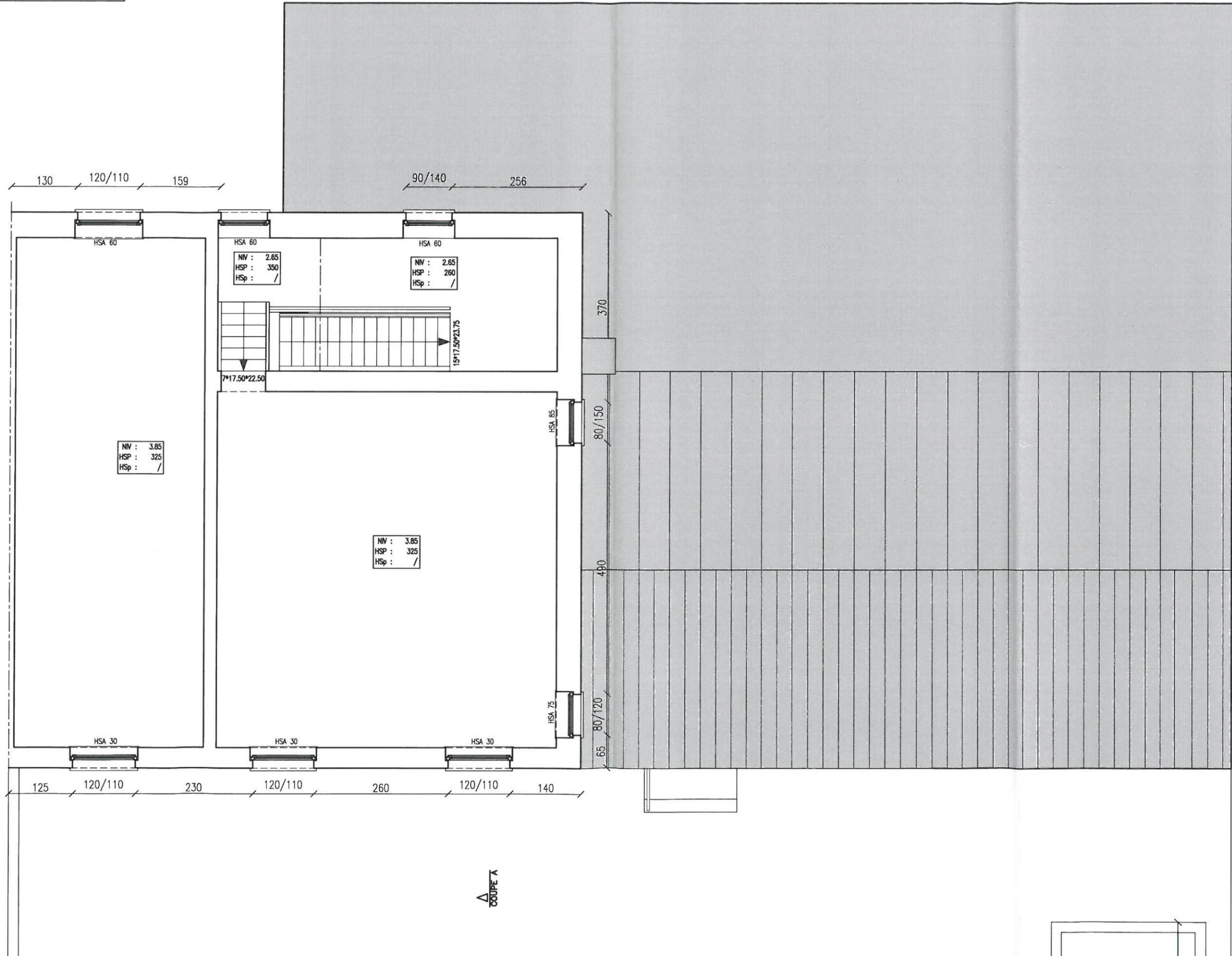


Rez

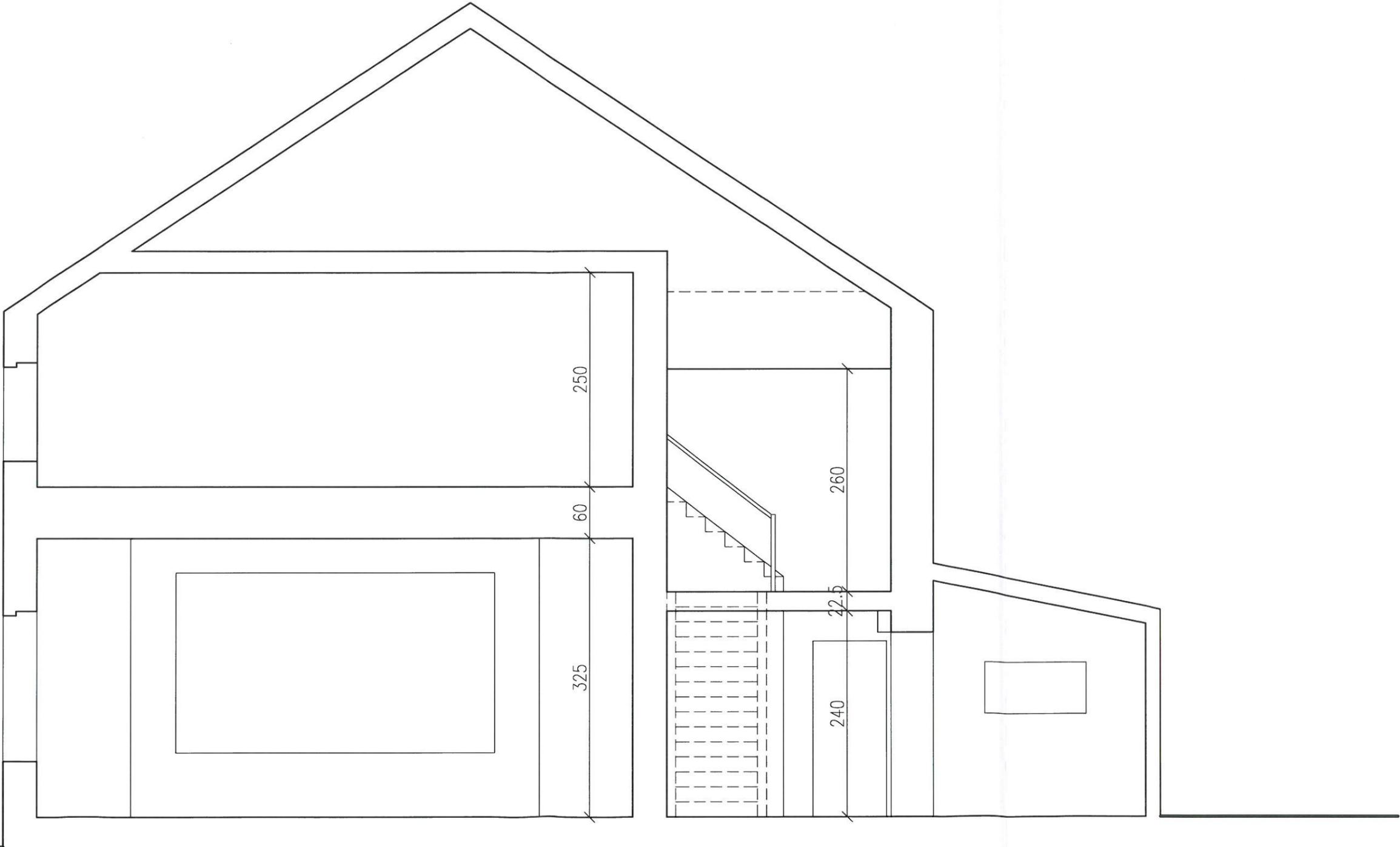


Echelle
 1:75

Etage



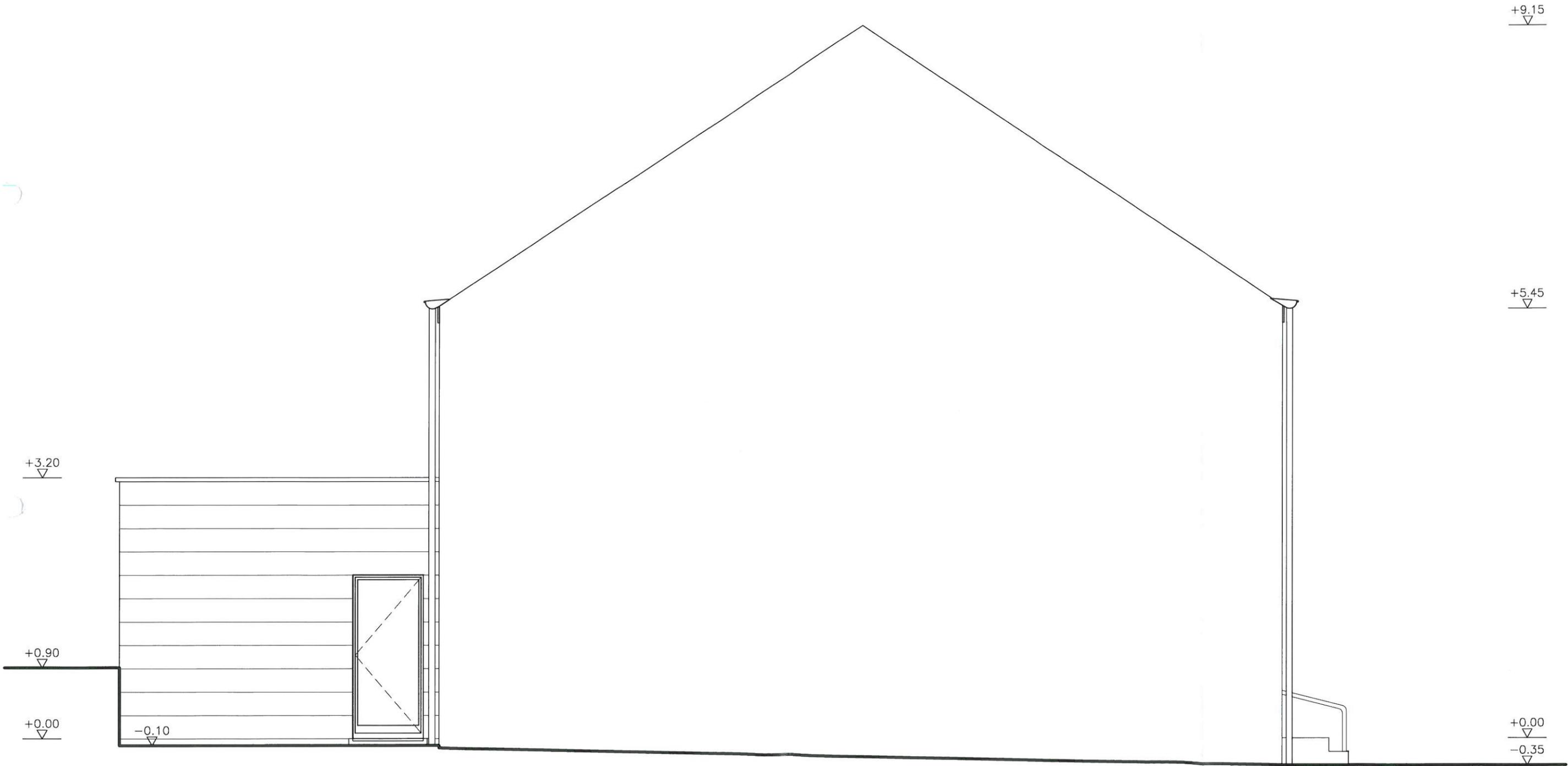
Coupe AA



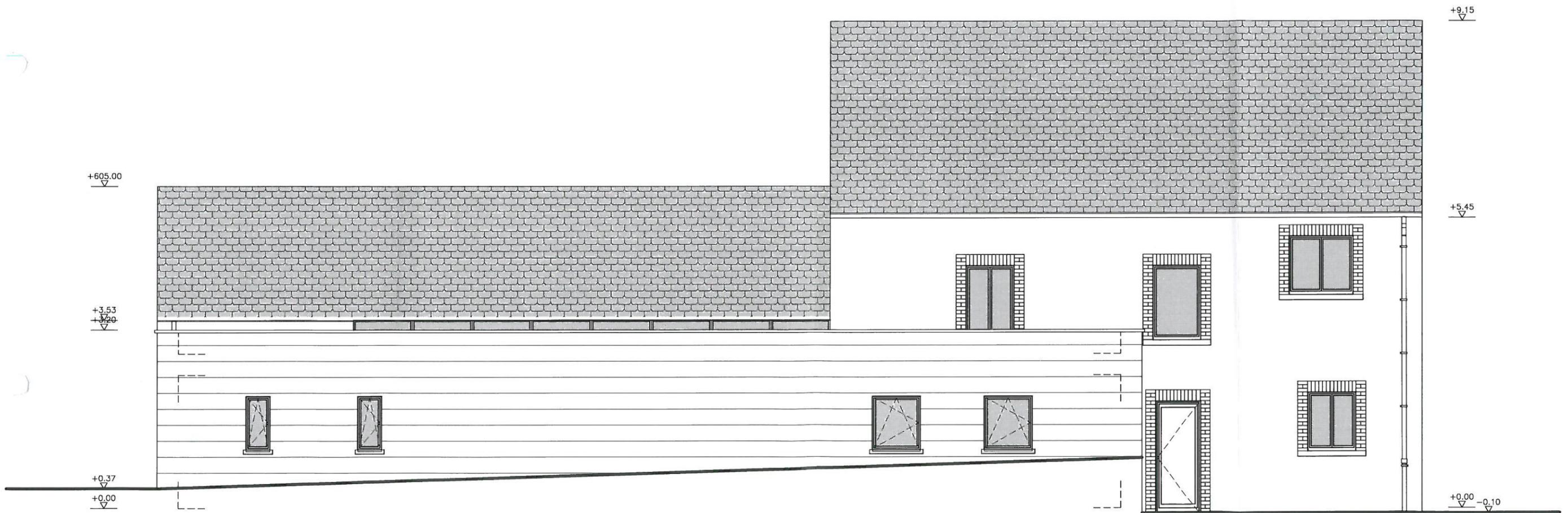
Façade avant



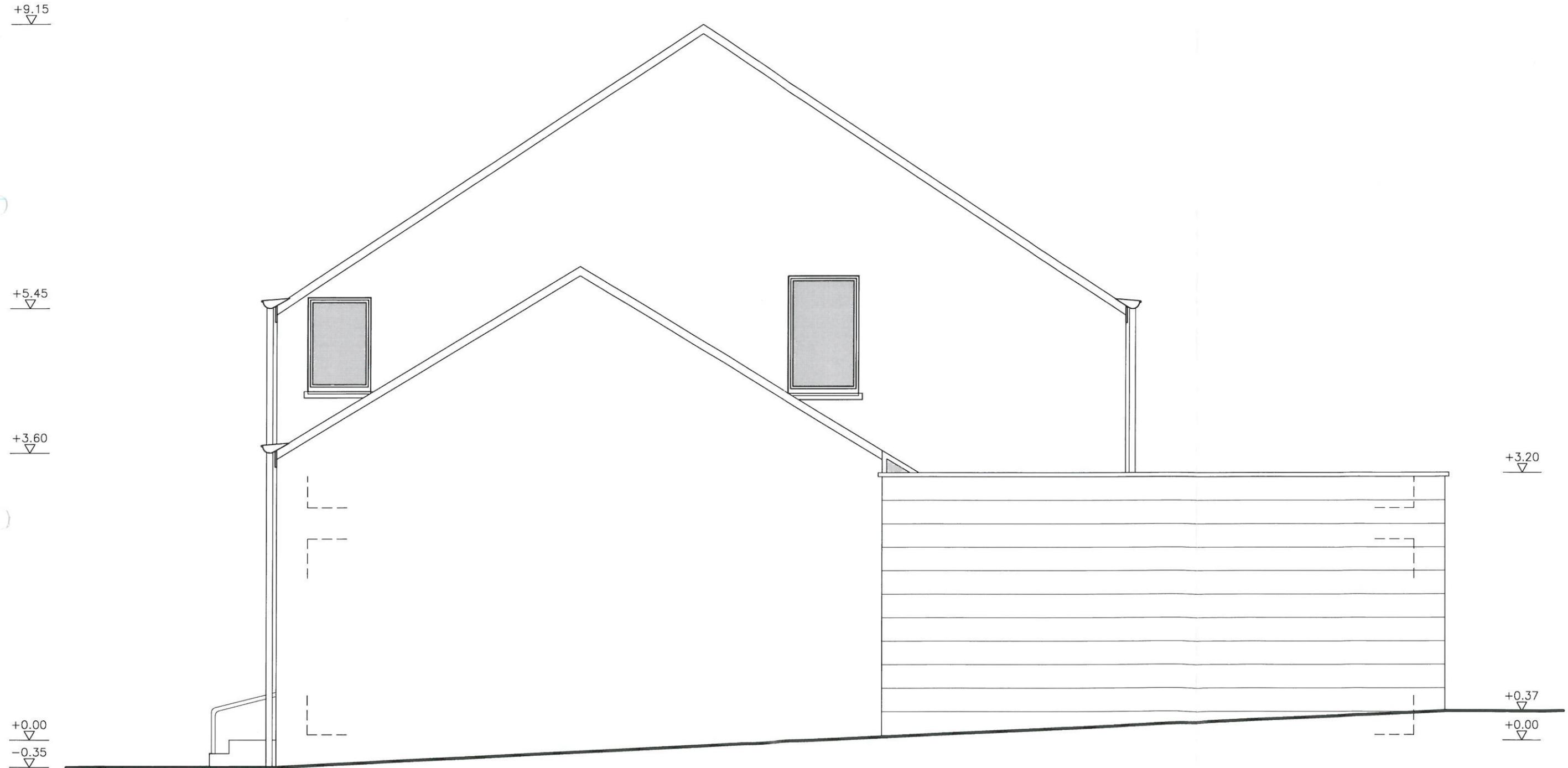
Façade gauche



Façade arrière



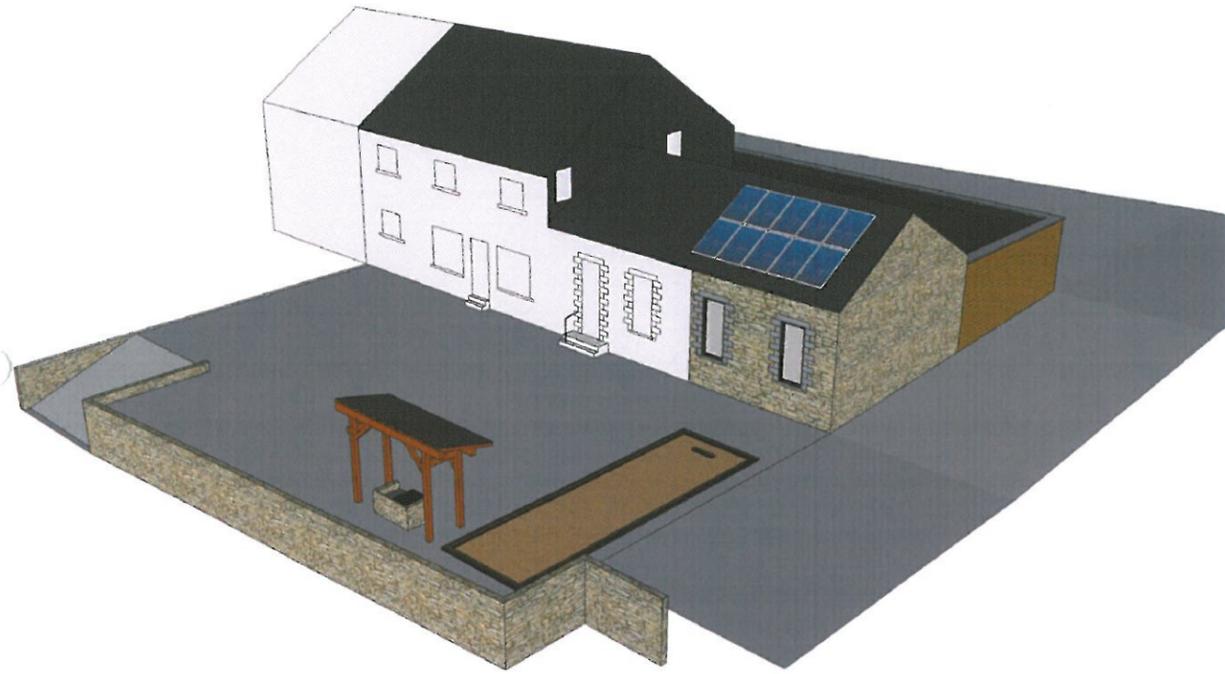
Façade droite



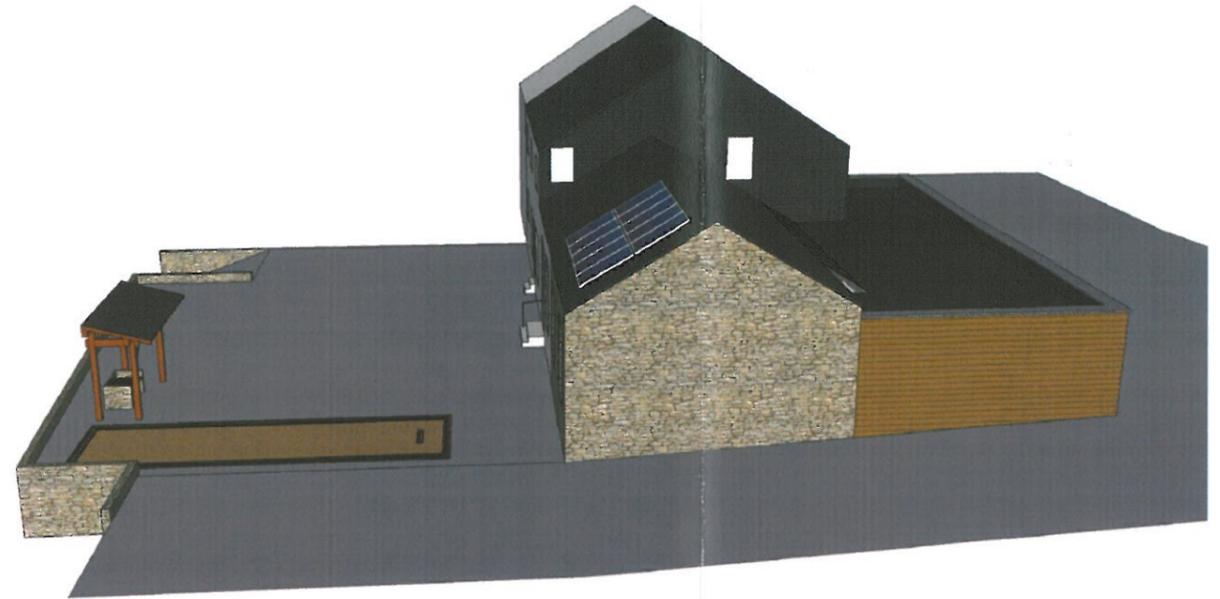
Echelle
1:50



Vue avant



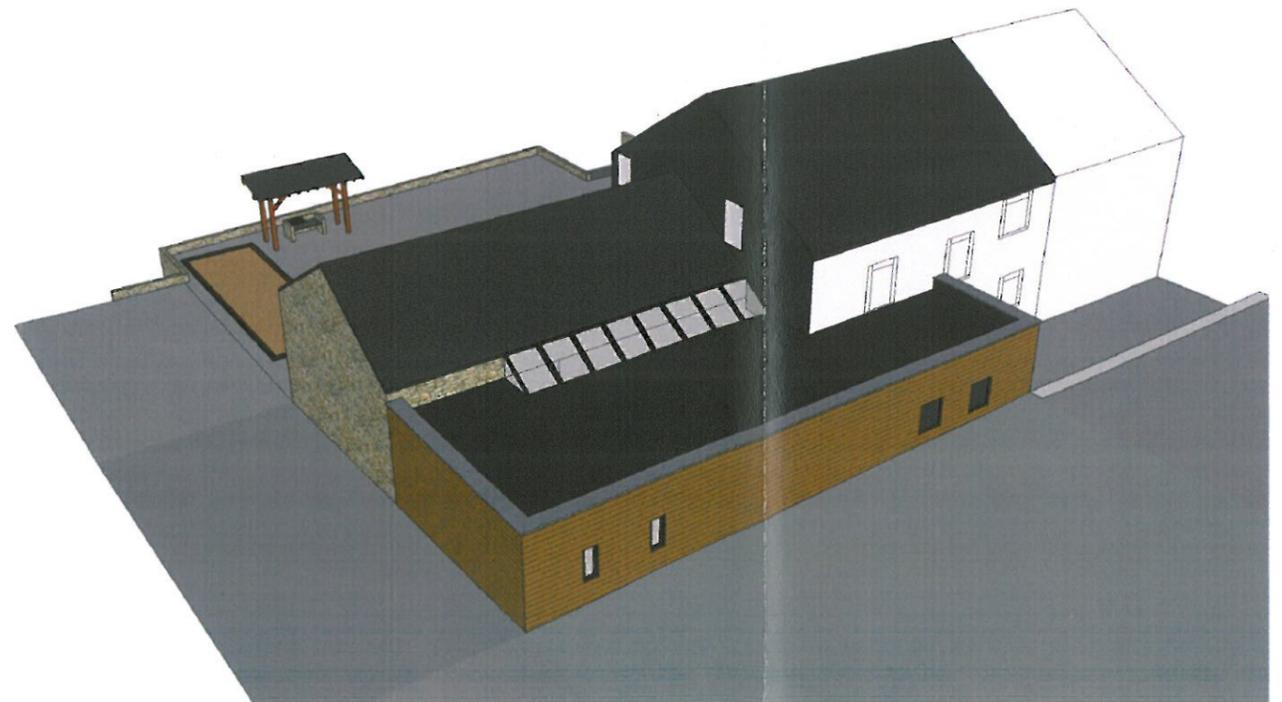
Vue droite



Vue arrière



Vue aérienne



PCDR 2012-2017



PROJETS

Lot 2

- bistrot du terroir

Hatrival et Vesqueville

Création d'un magasin de village et du terroir

Description du projet :

Le projet consiste à créer un magasin de village et du terroir. Son objectif est de permettre le maintien d'un commerce de proximité type épicerie dans les villages. Vu l'évolution socio-économique constatée à travers le diagnostic, la localisation préférentielle du magasin de village se situe sur Hatrival et/ou Vesqueville.

L'épicerie permettra aux habitants d'acheter des produits de première nécessité (pain, viande, fruits et légumes...) mais aussi d'autres produits tels que les journaux... Elle pourra accueillir des services complémentaires : permanences des services communaux, services postaux de base, point Internet...

Les produits locaux et équitables pourront être promotionnés. Des coopératives d'achats et des systèmes d'entraide intergénérationnelle seront également mis en place.

Le bâtiment sera composé d'un local de vente (max. 150 m²), d'un local de stockage (max. 100 m²) et de locaux techniques (chambre froide...). Il sera facilement accessible (position centrale au sein du village) et comprendra quelques places de parkings à proximité.

Le projet revêtira également un lien important avec l'économie sociale et solidaire

Origine de la demande :

- CLDR.

Justification du projet :

Les commerces de proximité ont quasi totalement déserté les villages. Il en résulte des besoins qui ne peuvent plus être rencontrés, notamment pour les personnes ayant des difficultés pour se déplacer. La mise en œuvre du projet permettra de répondre à ces besoins mais aussi de redynamiser le village et de recréer des liens sociaux et conviviaux entre les habitants. Le projet permettra le retour de services de proximité au sein des villages.

Contribution au développement durable :

Le projet participe au développement d'une économie sociale et solidaire et permet de renforcer considérablement les liens sociaux du village. Il répondra aux besoins des habitants, notamment pour une population plus fragilisée, et promotionnera les produits locaux et équitables.

Indicateur de résultat :

Indicateur	Source	Cible
Nombre d'emplois créés	Administration communale	Création d'un temps plein et de deux mi-temps

Localisation :

- Hatrival.
- Vesqueville.

Statut au plan de secteur :

A déterminer.

Statut de propriété :

A déterminer.

Tâches à réaliser :

- Recherche d'un bâtiment ou d'un local.
- Travaux d'aménagement.
- Engagement d'une ou plusieurs personnes pour la gestion du magasin
- Elaboration d'un plan d'entreprise (économie sociale et solidaire).

Objectifs visés :

Objectifs principaux

- Objectif 4 : Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité.

Objectifs connexes

- Objectif 2 : Créer des conditions favorables à l'esprit d'entreprise pour développer et redéployer l'emploi et de l'activité touristique.

Création d'emploi(s) envisagée :

1 à 2 emplois directs pour la gestion du magasin de village.

Estimation globale du coût :

A déterminer.

Subvention PCDR avec lien FIDER, CPAS...

Programme de réalisation :

A déterminer.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Acquisition ou mise à disposition d'un bâtiment.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Néant.

PCDR 2012-2017



PROJETS

Lot 2

- panneaux d'information

Intitulé du projet :

Commune

Installation de panneaux d'information dans les villages

Description du projet :

Le projet consiste à placer des panneaux d'information aux endroits stratégiques dans les différents villages. Afin de créer un véritable sentiment identitaire, ils présenteront une même typologie. Un panneau pourra être installé dans chaque village pour mentionner diverses informations (événements, activités, curiosités, hébergements...) générales à la commune mais également plus spécifiques au village. Ce panneau comprendra également une carte de l'entité reprenant par exemple le réseau de promenades, les lieux d'intérêt...

Origine de la demande :

- Consultation de la population.
- CLDR.

Justification du projet :

Saint-Hubert possède un passé historique et touristique de renommée. Une meilleure information des visiteurs permettrait d'accroître la fréquentation sur la commune et d'y amplifier l'activité touristique.

Contribution au développement durable :

Le projet participe au développement économique basé sur les ressources touristiques locales, historiques et patrimoniales.

Indicateur de résultat :

Indicateur	Source	Cible
Couverture du territoire par les panneaux d'information	Administration communale	Au moins un panneau d'information par village

Localisation :

A déterminer.

Statut au plan de secteur :

A déterminer.

Statut de propriété :

A déterminer.

Tâches à réaliser :

- Localisation des endroits stratégiques de placement des panneaux.
- Détermination du type de support et d'information.
- Placement et installation des panneaux.

Objectifs visés :

Objectifs principaux

- Objectif 2 : Créer des conditions favorables à l'esprit d'entreprise pour développer et redéployer l'emploi et de l'activité touristique.

Objectifs connexes

- Objectif 1 : Profiter de la notoriété pour recréer le rôle polarisateur de Saint-Hubert et ainsi renforcer l'attractivité globale du territoire, conformément au Schéma de Développement de l'Espace Régional.
- Objectif 5 : Valoriser les ressources environnementales et patrimoniales pour amplifier le statut de Saint-Hubert de capitale européenne de la chasse, de la forêt et de la nature.

Création d'emploi(s) envisagée :

Pas de création d'emplois prévue.

Estimation globale du coût :

A déterminer.

Subvention DR et/ou CGT.

Programme de réalisation :

A déterminer.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Néant.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Néant.

PCDR 2012-2017



PROJETS

Lot 2

- maisons de village

Intitulé du projet :

Arville, Hatrival et Vesqueville
Aménagement de maisons de village

Description du projet :

Les villages d'Arville, Hatrival et Vesqueville possèdent chacun une salle de village, propriétés du diocèse. Bien que dans un bon état général, ces salles ne répondent plus aux normes de sécurité et environnementales ainsi qu'aux besoins des habitants.

Il s'agit dès lors pour chacun de ces villages de transformer ces salles en maisons de village pour créer un véritable lieu d'échange, de rencontre et de convivialité à destination de la population et des associations locales.

L'objectif principal est de disposer d'une salle polyvalente qui permettra d'accueillir les différentes activités de la population et des associations. Il convient de développer des locaux annexes (rangement, cuisine, bureaux, sanitaires...). La disposition des différentes parties veillera avant tout à être fonctionnelle et rationnelle.

D'un point de vue extérieur, la rénovation tiendra compte de l'aspect architectural des bâtiments existants avec un rafraîchissement des façades. Des travaux d'extension pourront être envisagés. Un effort sera porté sur l'isolation des bâtiments pour réduire la facture énergétique.

Origine de la demande :

- Consultation de la population.
- CLDR.

Justification du projet :

Bien que les différents villages possèdent une infrastructure de rencontre, il convient d'y mener des travaux et des aménagements pour répondre aux besoins de la population. Les équipements existants constituent des opportunités pour développer des maisons de village dans un cadre géré par la commune.

Ces différents villages comptent de nombreuses associations présentant une dynamique tout à fait intéressante qu'il convient de développer afin de renforcer la convivialité.

Contribution au développement durable :

Le projet permet de renforcer considérablement les liens sociaux du village (aménagement d'un lieu de rencontre, d'échange et de convivialité) et tiendra compte des exigences environnementales actuelles (isolation...).

Indicateur de résultat :

Indicateur	Source	Cible
Nombre d'activités organisées	Associations villageoises	Création de 2 nouvelles activités villageoises par village

Localisation :

Arville – Rue les Pérêts.
Hatrival – Rue de l'Eglise.
Vesqueville – Rue de Lavacherie.

Statut au plan de secteur :

Zone d'habitat à caractère rural.

Statut de propriété :

Propriété du diocèse de Namur.

Tâches à réaliser :

- Rencontre des associations locales pour préciser les besoins.
- Acquisition d'un droit de propriété par la commune via un bail emphytéotique.
- Réalisation des travaux d'aménagement et de rénovation.

Objectifs visés :

Objectifs principaux

- Objectif 4 : Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité.

Objectifs connexes

/

Création d'emploi(s) envisagée :

Pas de création d'emplois prévue.

Estimation globale du coût :

A déterminer.

Subvention DR.

Programme de réalisation :

A déterminer.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Obtention d'un droit de propriété par la commune via un bail emphytéotique.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Néant.

PCDR 2012-2017



PROJETS

Lot 2

- ZACC Saint-Hubert

Saint-Hubert

Mise en œuvre d'une zone d'aménagement communal concerté pour développer le logement

Description du projet :

Le projet consiste à mettre en œuvre une zone d'aménagement communal concerté (ZACC) sur le centre-ville de Saint-Hubert. A priori, le choix se porterait sur la ZACC située entre les rues du Mont et des Rogations, vu sa proximité avec le centre-ville et le faible niveau de contraintes d'urbanisation. Toutefois, en fonction des opportunités, une autre localisation pourrait être envisagée.

La première étape est la réalisation d'un rapport urbanistique et environnemental qui, outre la justification et la motivation de la mise en œuvre de la zone, devra proposer des options d'aménagement (avec un schéma) et une évaluation environnementale.

La seconde étape sera alors la réalisation des équipements et des infrastructures (voirie, égouttage...) pour permettre la mise en vente des terrains et/ou des logements. Les permis d'urbanisation pourront être phasés et différents partenariats pourront être mis en place.

Idéalement, pour assurer une gestion cohérente et un respect des objectifs fixés, la commune devrait se porter acquéreuse des terrains.

Origine de la demande :

- Consultation de la population.
- CLDR.

Justification du projet :

Le diagnostic a clairement mis en évidence une certaine désertification du centre-ville. Pour pallier cet important problème, il convient de mettre en place une politique ambitieuse de redéveloppement du centre-ville, notamment en terme de logement.

Les zones d'aménagement communal concerté constituent des opportunités tout à fait intéressantes pour permettre un développement cohérent et important de l'habitat.

Contribution au développement durable :

Le projet permet de recentrer le développement de l'habitat sur le centre de Saint-Hubert et de bénéficier la proximité des services, des commerces, des activités sportives et culturelles... pour ainsi favoriser un développement durable de l'entité.

Indicateur de résultat :

Indicateur	Source	Cible
Taux de mise en œuvre de la zone	Administration communale	80 % des équipements et infrastructures réalisés

Localisation :

Saint-Hubert – Rue du Mont et rue des Rogations.

Statut au plan de secteur :

Zone d'aménagement communal concerté.

Statut de propriété :

Différents propriétaires privés.

Tâches à réaliser :

- Réalisation du rapport urbanistique et environnemental.
- Acquisition des terrains par la commune.
- Réalisation des travaux d'aménagement et d'équipement.
- Vente des terrains et/ou des logements.

Objectifs visés :

Objectifs principaux

- Objectif 6 : Mettre en place une ambitieuse politique de gestion et de développement durable du territoire pour garantir la cohérence entre l'image et la réalité.

Objectifs connexes

- Objectif 1 : Profiter de la notoriété pour recréer le rôle polarisateur de Saint-Hubert et ainsi renforcer l'attractivité globale du territoire, conformément au Schéma de Développement de l'Espace Régional.
- Objectif 3 : Rendre au centre-ville son lustre d'antan et son rôle de moteur de développement, notamment par le biais du commerce.

Création d'emploi(s) envisagée :

Pas de création d'emplois prévue.

Estimation globale du coût :

A déterminer.

Subvention DGO4 pour le rapport urbanistique et environnemental.

Subvention DR, plan triennal ou autres pour l'acquisition des terrains et la réalisation des équipements et des infrastructures.

Programme de réalisation :

A déterminer.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Avis de la DGO4 sur la mise en œuvre de la zone.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Néant.

PCDR 2012-2017



PROJETS

Lot 2

- PCA Centre

Saint-Hubert

Réalisation d'un plan communal d'aménagement sur le centre-ville

Description du projet :

Le projet consiste en la réalisation d'un plan communal d'aménagement (PCA) sur le centre-ville de Saint-Hubert. Conformément aux dispositions en vigueur, il fixera les options d'aménagement, les différentes affectations du territoire ainsi que le tracé des infrastructures et des équipements.

Le PCA doit permettre de veiller à développer harmonieusement et durablement le centre-ville par une réorganisation et une restructuration des différentes fonctions : logement, commerces, services, équipements communautaires, espaces publics, espaces verts...

Il devra assurer les grands principes d'aménagement : densité raisonnée, mixité des fonctions, renforcement de la centralité, protection des fonctions faibles...

Origine de la demande :

- Consultation de la population.
- CLDR.

Justification du projet :

Point focal du territoire communal, le centre-ville de Saint-Hubert ne donne pas actuellement une image accueillante et dynamique de la commune. De plus, on assiste à une désertification aussi bien au niveau des logements que des commerces.

L'affectation du sol constitue le point de départ pour créer une nouvelle dynamique respectueuse des grands principes de développement territorial. Il s'agit donc d'une première étape importante qui doit régir et coordonner l'ensemble de la rénovation et de la redynamisation du centre-ville.

De plus, il existe toute une série d'outils dont les principaux sont la rénovation urbaine et le règlement sur les sites protégés en matière d'urbanisme. Il est parfois difficile de se positionner à travers ces différents documents sans une vision planologique d'ensemble.

Contribution au développement durable :

La réalisation du plan communal d'aménagement permettra d'assurer un développement et un redéploiement cohérent du centre-ville en déterminant des options fortes en matière de développement durable (densité, mixité des fonctions, déplacements lents...).

Indicateur de résultat :

Indicateur	Source	Cible
Aboutissement du PCA	Administration communale	Approbation du PCA par le Ministre compétent

Localisation :

Saint-Hubert – Centre-ville.

Statut au plan de secteur :

Zone d'habitat à caractère rural.

Statut de propriété :

Différents propriétaires.

Tâches à réaliser :

Réalisation du plan communal d'aménagement.

Objectifs visés :

Objectifs principaux

- Objectif 6 : Mettre en place une ambitieuse politique de gestion et de développement durable du territoire pour garantir la cohérence entre l'image et la réalité.

Objectifs connexes

- Objectif 1 : Profiter de la notoriété pour recréer le rôle polarisateur de Saint-Hubert et ainsi renforcer l'attractivité globale du territoire, conformément au Schéma de Développement de l'Espace Régional.
- Objectif 2 : Créer des conditions favorables à l'esprit d'entreprise pour développer et redéployer l'emploi et de l'activité touristique.
- Objectif 3 : Rendre au centre-ville son lustre d'antan et son rôle de moteur de développement, notamment par le biais du commerce.
- Objectif 4 : Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité.

Création d'emploi(s) envisagée :

Pas de création d'emplois prévue.

Estimation globale du coût :

A déterminer.

Subvention DGO4.

Programme de réalisation :

A déterminer.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Néant.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Néant.

PCDR 2012-2017



PROJETS

Lot 2

- Schéma de structure communal

Commune

Mise en place d'outils et de ressources pour la gestion du territoire

Description du projet :

Le projet peut être scindé en trois parties :

- Réalisation d'un schéma de structure communal.
- Mise en place d'une Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM).
- Engagement d'un conseiller en aménagement du territoire.

La réalisation d'un schéma de structure communal doit permettre à la commune de se doter d'un document d'orientation, de gestion et de programmation du développement de l'ensemble du territoire communal (conformément à la définition du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine).

Après une analyse de la situation existante ayant pour but d'identifier les enjeux et problématiques du territoire, des objectifs ainsi que des mesures d'aménagement seront produits.

Parallèlement à la réalisation du schéma de structure, et toujours dans un but de participation citoyenne, une Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) sera mise en place. Son premier travail sera de participer activement à la concrétisation du schéma de structure.

Enfin, pour bénéficier d'une expertise interne à l'administration communale par rapport aux projets concernant le développement territorial, un conseiller en aménagement du territoire sera engagé.

Origine de la demande :

- CLDR.

Justification du projet :

Le développement territorial implique aujourd'hui des enjeux nouveaux qu'il convient d'intégrer et d'anticiper.

Le plan de secteur a parfois fixé une situation qui ne répond pas totalement aux besoins actuels qu'ils soient économiques, sociaux, environnementaux ou encore patrimoniaux. Il s'avère donc nécessaire d'affiner le plan de secteur par une étude complète et cohérente du territoire mais aussi et surtout par la définition d'objectifs et d'options d'aménagement.

La réalisation d'un schéma de structure s'avère donc être une nécessité pour un développement harmonieux et rationnelle du territoire de la commune et constituerait la suite logique du PCDR pour affiner la réflexion déjà menée en terme d'aménagement du territoire.

Parallèlement au travail participatif réalisé par la CLDR, la mise en place d'une CCATM permettra aux citoyens d'approfondir et de concrétiser leur réflexion déjà entamée dans le cadre du PCDR.

L'engagement d'un conseiller en aménagement du territoire se justifie pleinement par la complexité administrative et technique actuelle des dossiers touchant au développement du territoire. Il est dès lors important de bénéficier d'un appui au sein de l'administration qui pourra servir de relais entre les différents intervenants.

Contribution au développement durable :

La mise en œuvre d'un tel projet permet à la commune de gérer de manière optimale son territoire : renforcement de la centralité, mixité des fonctions, protection des fonctions faibles, valorisation des ressources locales, développement d'une mobilité alternative... Le projet concourt à poursuivre l'association et la participation citoyenne active.

Indicateur de résultat :

Indicateur	Source	Cible
Nombres d'outils et de ressources mis à disposition de l'administration communale	Administration communale	Mise en place d'au moins 3 outils et ressources liés à la gestion du territoire

Localisation :

Néant.

Statut au plan de secteur :

Néant.

Statut de propriété :

Néant.

Tâches à réaliser :

- Décision de principe de réaliser un schéma de structure.
- Mise en place de la CCATM.
- Désignation d'un auteur de projet pour la réalisation du schéma de structure.
- Engagement d'un conseiller en aménagement du territoire.

Objectifs visés :

Objectifs principaux

- Objectif 6 : Mettre en place une ambitieuse politique de gestion et de développement durable du territoire pour garantir la cohérence entre l'image et la réalité.

Objectifs connexes

- Objectif 1 : Profiter de la notoriété pour recréer le rôle polarisateur de Saint-Hubert et ainsi renforcer l'attractivité globale du territoire, conformément au Schéma de Développement de l'Espace Régional.
- Objectif 2 : Créer des conditions favorables à l'esprit d'entreprise pour développer et redéployer l'emploi et de l'activité touristique.
- Objectif 3 : Rendre au centre-ville son lustre d'antan et son rôle de moteur de développement, notamment par le biais du commerce.
- Objectif 4 : Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité.
- Objectif 5 : Valoriser les ressources environnementales et patrimoniales pour amplifier le statut de Saint-Hubert de capitale européenne de la chasse, de la forêt et de la nature.

Création d'emploi(s) envisagée :

Un emploi direct via l'engagement d'un conseiller en aménagement du territoire.

Estimation globale du coût :

A déterminer.

Subvention : DGO4.

Programme de réalisation :

A déterminer.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Néant.

État du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Néant.